



RAPPORT ESG 2024 **ART 29**

Communication sur la prise en compte des enjeux ESG dans la politique d'investissement de Groupama Asset Management



Groupama
ASSET MANAGEMENT

Investir pour l'avenir



SOMMAIRE

- 1. Introduction** 3
- 2. Une stratégie Capital naturel dédiée aux enjeux de climat et de biodiversité** 7
- 3. Intégration des risques de durabilité dans leurs investissements** 9
- 4. Une approche ESG fondée sur la double matérialité** 14
- 5. Une organisation et des moyens adaptés aux ambitions** 17
- 6. Bilan de la politique RSE de Groupama AM** 27
- 7. Annexes** 29





1

INTRODUCTION



I / ÉDITO

UNE ANNÉE DE CONSOLIDATION ET DE PROGRÈS



Engagée de longue date dans une approche responsable de son modèle d'investissement, Groupama AM permet à ses clients d'orienter leurs investissements vers des entreprises qui participent à construire le monde de demain.

Pendant deux ans, nous nous sommes concentrés sur la transformation de nos équipes grâce à des moyens humains et financiers élevés pour faire évoluer notre organisation et notre offre et répondre aux nouvelles exigences de transparence demandées par les réglementations. En 2023, nous nous sommes attachés à consolider nos atouts pour travailler sur les points d'amélioration identifiés, notamment celui de la qualité des données ESG.

Groupama AM dispose aujourd'hui d'une organisation de ses équipes et d'une offre de fonds sur un socle ESG commun, composé d'une méthodologie d'analyse ESG propriétaire, d'une politique d'engagement actionnarial, de poli-

tiques d'exclusion et d'un suivi rapproché des risques de durabilité.

Identifier les valeurs génératrices de croissance et d'impact positif sur les enjeux environnementaux et sociaux nécessite de disposer d'informations fiables dans un contexte de données peu standardisées et très hétérogènes. Face à ce constat, Groupama AM a mis l'accent sur le renforcement des contrôles des données utilisées et sur l'implication des analystes, des spécialistes des données et des systèmes d'information dans le processus de collecte. À terme, la mise en place du Point d'accès unique européen (ESAP) devrait, à compter de 2027, offrir un accès centralisé aux données financières et de durabilité, marquant ainsi une avancée significative dans l'amélioration de la qualité des données.

La consolidation de l'approche responsable de Groupama AM s'est aussi traduite par une meilleure intégration et prise en compte des indicateurs ESG dans les processus de gestion et de suivi des investissements. Disposant

d'outils de gestion enrichis désormais par des données ESG de meilleure qualité, les gérants ont pu renforcer la performance ESG de leurs portefeuilles.

Par ailleurs, en 2023, Groupama AM a maintenu un important programme de formation ESG, en ciblant davantage les besoins spécifiques de chaque métier. L'objectif principal était d'approfondir et de développer des expertises ESG dédiées pour chaque fonction de l'organisation.

Dans la continuité de son approche responsable, Groupama AM marque aussi en 2023, avec la création de la Fondation Groupama AM, sa volonté de contribuer à la société civile et acte un engagement durable au service de causes d'intérêt général.

Mirela Agache Durand
Directrice Générale
Groupama Asset Management

II / GROUPAMA ASSET MANAGEMENT, INVESTISSEUR ENGAGÉ

Une gestion active et fondamentale guidée par une vision responsable de la finance

Groupama Asset Management (Groupama AM), filiale de Groupama, s'est imposé comme l'un des principaux acteurs français de la gestion d'actifs. **Engagée de longue date sur le terrain de l'investissement responsable**, Groupama AM affirme ainsi sa conviction qu'un émetteur est d'autant plus performant qu'il **intègre au cœur de sa stratégie de gestion, les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)**.

Investir pour l'avenir, notre raison d'être

Groupama AM a la conviction que la finance doit contribuer à changer le monde et à construire celui de demain.

Voilà pourquoi, ses collaborateurs engagés, convaincus et experts déploient jour après jour leur savoir-faire pour investir dans des entreprises dont la performance s'inscrit dans une trajectoire durable. Permettre aux clients de faire ce choix d'avenir et leur garantir un investissement responsable et performant, telle est la raison d'être de Groupama AM.



III / LES MOMENTS FORTS DE 2023



GROUPAMA AM A RENFORCÉ SON MODÈLE OPÉRATIONNEL TOUT AU LONG DE 2023 POUR SE DONNER LES MOYENS DE SES ENGAGEMENTS.

1. Amélioration de la qualité des données ESG et mutualisation au sein du Groupe

En tant que gérant d'actifs, Groupama AM fait face à une exigence de transparence croissante sur les performances ESG de ses investissements sous l'effet conjugué de deux facteurs :

- Des attentes de plus en plus fortes sur les sujets de finance durable des investisseurs ;
- Une réglementation européenne qui soumet l'ensemble des acteurs à plus de transparence au travers des obligations de publication de reporting ESG.

Si les exigences de reporting ESG sont intégrées de longue date chez Groupama AM, les exigences du cadre réglementaire européen renforcent considérablement le niveau de complexité impliquant de nombreux défis dans sa mise en œuvre. Cette complexité est présente sur l'ensemble du processus, depuis la collecte de données brutes non normalisées auprès de fournisseurs multiples jusqu'au calcul des indicateurs ESG et à leur diffusion dans les outils des gérants et de reporting en passant par le paramétrage, le suivi et le contrôle des seuils dans les portefeuilles.

Ce processus complexe a impliqué de mettre en place une gouvernance transverse au sein de l'entreprise dans la mesure où il implique de nombreux métiers et compétences.

Pour faire face à l'ampleur des enjeux à relever, le Groupe Groupama et Groupama AM ont mutualisé les investissements nécessaires à l'acquisition de données et à la mise en place de contrôles de qualité via une gouvernance spécifique. Cette mutualisation s'inscrit dans le cadre du Centre d'Expertise ESG mis en place en 2022 et dédié à la mise en œuvre des enjeux ESG dans le Groupe.

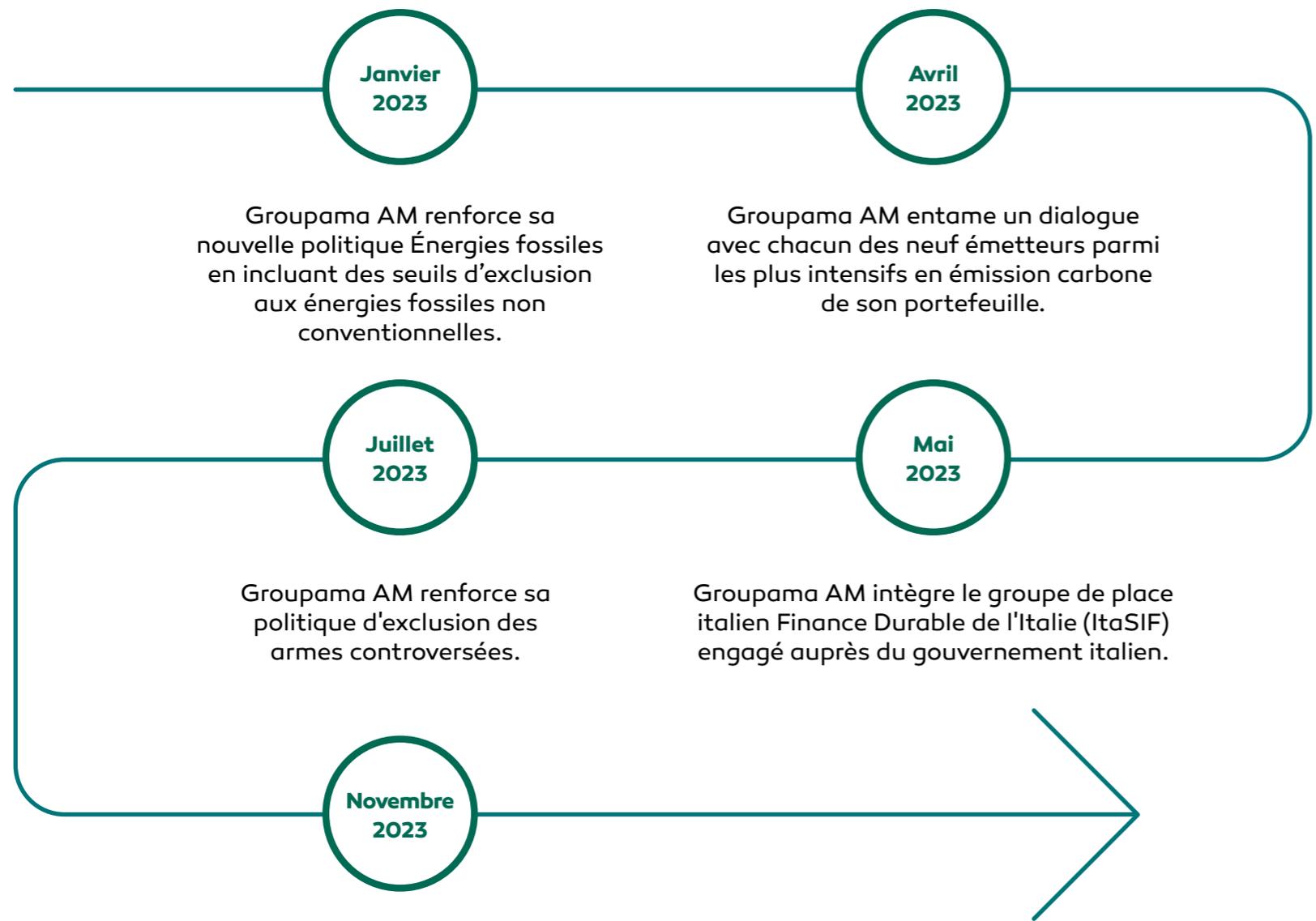
Parmi les actions mises en place, Groupama AM a lancé un appel d'offre auprès de 4 fournisseurs de données environnementales ayant permis de sélectionner deux nouveaux prestataires. Ce travail est réalisé dans le cadre de la mutualisation des données ESG entre les différentes entités du Groupe.

2. Renforcement de l'expertise ESG des équipes

Un second axe a été consacré à la **formation continue des collaborateurs** sur les sujets de durabilité.

3. Renforcement des engagements

Groupama AM a également renforcé ses engagements :



4. Création de la fondation Groupama AM

Et enfin, la Fondation Groupama Asset Management a été créée courant 2023. Son objectif d'accompagner un monde en transition passe par des actions visant à faciliter l'inclusion des publics fragilisés par les transitions démographiques, numériques et environnementales.





2

UNE STRATÉGIE CAPITAL NATUREL DÉDIÉE **AUX ENJEUX DE CLIMAT ET DE BIODIVERSITÉ**

I / LA STRATÉGIE CLIMAT D'ALIGNEMENT AVEC L'ACCORD DE PARIS

OBJECTIF : RÉDUCTION DE 50% DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

La stratégie d'alignement de Groupama AM sur les objectifs de l'accord de Paris couvre la gestion assurantielle réalisée pour le Groupe Groupama. À fin 2023, le périmètre des encours couverts représente 44,7 milliards d'euros, soit 44% de ses encours sous gestion. La gestion assurantielle de Groupama AM se caractérise par un horizon long terme et une approche cohérente avec un objectif d'alignement à horizon 2030.

Concrètement, cet objectif implique que Groupama AM réduise de 50% l'intensité carbone des scopes 1 et 2 des portefeuilles assurantiers à horizon 2030, par rapport à 2021.

LEVIERS DE DÉCARBONATION DU PORTEFEUILLE

Dans cette perspective, Groupama AM analyse l'ensemble des émetteurs faisant partie de secteurs carbo-intensifs. Le but étant d'identifier les entreprises dont le modèle économique est le plus à risque face à la transition énergétique, puis de sélectionner les entreprises ayant les meilleures performances ESG. Cette analyse fait partie intégrante du processus d'allocation des portefeuilles.

Ainsi, à fin 2023, les émissions du portefeuille de gestion assurantielle (actions et obligations d'entreprise) ont baissé de 53% par rapport au niveau de fin 2021, passant de 170,8 tCO₂e/M€ de CA à 80 tCO₂e/M€ de CA.



PLAN CONTINU D'AMÉLIORATION

La stratégie actuelle se concentre sur la gestion assurantielle et sur les scopes 1 et 2.

Groupama AM cherche à élargir progressivement sa stratégie d'alignement sur les objectifs de l'accord de Paris aux autres portefeuilles pour lesquels les données disponibles sont encore perfectibles sur certaines classes d'actifs et zones géographiques.

À ce stade, la mesure de l'intensité carbone exclut le scope 3 en raison de la faible transparence des modèles des fournisseurs de données et les modifications nombreuses qu'ils subissent ainsi que la faiblesse du nombre d'entreprises couvertes sur ce scope. Une présentation des actions entreprises par Groupama AM pour améliorer la qualité des données ESG qu'elle exploite est disponible sur le lien ci-dessous.



II / LA STRATÉGIE D'ALIGNEMENT SUR LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIÉS À LA BIODIVERSITÉ

Consciente de sa responsabilité dans la préservation de la biodiversité, Groupama AM a décidé d'ajuster sa stratégie pour aligner ses objectifs à long terme sur ceux du cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. Adopté en 2022 lors de la Conférence des Parties (COP15) à la Convention sur la diversité biologique (CDB), l'accord de Kunming-Montréal vise à renforcer la préservation de la biodiversité. Il fixe des objectifs ambitieux pour 2030 et encourage les pays signataires à prendre des mesures concrètes. Dans le cadre de cet accord, 23 cibles ont été définies à horizon 2030, lesquelles prévoient la protection de 30% des terres et de 30% des mers à échéance 2030.

Parmi les 23 cibles de l'accord de Kunming-Montréal, Groupama AM axe sa stratégie biodiversité sur les 3 cibles suivantes :

- **Cible 8** : Réduire les impacts associés au changement climatique ;
- **Cible 15** : Suivre et publier les impacts sur la nature par les acteurs économiques ;
- **Cible 16** : Encourager les pratiques de consommation durable.

PRISE EN COMPTE DES IMPACTS ET DES DÉPENDANCES DANS LES DÉCISIONS D'INVESTISSEMENT

Groupama AM mesure ses impacts et dépendances sur tous ses investissements détenus en direct en actions et en obligations d'entreprises au 31/12/2023.

Mesures d'impacts

L'indicateur Corporate Biodiversity Footprint (CBF), développé par Iceberg DataLab, est utilisé pour évaluer les impacts des investissements sur la biodiversité. Cet indicateur évalue l'impact annuel des activités des entreprises sur la biodiversité mondiale et locale, en prenant en compte l'impact des produits achetés et vendus par les entreprises tout au long de leur chaîne de valeur.

L'indicateur CBF intègre quatre principales pressions sur la biodiversité :

- Le changement climatique ;
- La pollution atmosphérique résultant des émissions d'azote et de soufre ;
- La pollution de l'eau douce due aux rejets de composés toxiques ;
- Le changement d'utilisation des sols.

La méthodologie de la CBF évolue régulièrement selon les connaissances scientifiques. À ce jour, plusieurs limites ont été identifiées :

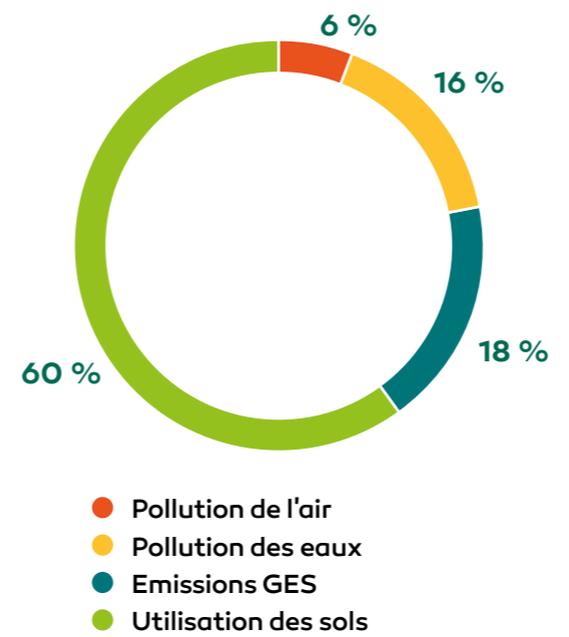
- L'indicateur ne couvre pas la pression liée aux espèces invasives et couvre principalement les impacts liés à la pollution de l'eau douce, mais non des mers ;
- Il n'intègre pas les impacts positifs des entreprises qui mettent en place des actions pour réduire, compenser et éviter certains impacts.

- Il est limité par la disponibilité des données publiées par les entreprises, ce qui oblige à recourir fréquemment à la modélisation pour mesurer l'empreinte de biodiversité.

En 2023, l'empreinte biodiversité de Groupama AM est de -4,1 millions de km².MSA (-2,6 millions de km².MSA en 2022). Les plus forts impacts du portefeuille s'exercent sur l'utilisation des sols, suivi par les émissions de gaz à effet de serre.

La dégradation de l'empreinte est expliquée par une forte augmentation de la couverture des émetteurs entre 2022 et 2023, qui est passée de 1200 émetteurs à plus de 2000. Preuve à l'appui, l'intensité biodiversité du portefeuille, mesurée en Km².MSA par million d'euros de capital employé, est restée stable sur un niveau de -0,24 (-0,23 en 2022).

RÉPARTITION DE L'EMPREINTE PAR PRESSION



Source : Groupama AM d'après Iceberg Datalab.

Mesure des dépendances des portefeuilles aux ressources écosystémiques

La mesure des dépendances des portefeuilles aux ressources écosystémiques permet d'évaluer comment les activités d'une entreprise dépendent des ressources naturelles et, inversement, comment ces dépendances peuvent représenter un risque pour l'entreprise.

Groupama AM s'appuie sur la base de données ENCORE (Exploring Natural Capital Opportunities, Risks and Exposure), développée en collaboration avec la Natural Capital Finance Alliance et le Centre Mondial de Surveillance pour la Conservation de la Nature (UNEP-WCMC). Groupama AM mesure l'exposition sectorielle de son portefeuille et, grâce à la base ENCORE, identifie les dépendances fortes et très fortes des activités économiques de son portefeuille aux ressources naturelles et quantifie l'impact financier de cette dépendance.

À fin 2023, Groupama AM est principalement investie dans les secteurs des services financiers, des biens de consommation (courants et cycliques), de l'énergie et de l'industrie. Le secteur des services, n'étant pas un secteur de production physique, présente une faible dépendance aux ressources naturelles, contrairement aux autres secteurs qui en dépendent

fortement pour la pérennité de leur production. Les principales dépendances observées concernent les eaux superficielles, la faune et la flore, ainsi que la protection contre les inondations et les tempêtes. Cependant, il est important de noter que cette méthode présente des faiblesses, notamment en termes de précision des données et d'adaptation aux changements rapides des conditions environnementales et économiques.

Maitrise de l'impact et des dépendances des portefeuilles à la biodiversité

Groupama AM met en place des actions afin de réduire ses impacts et dépendances identifiés sur son portefeuille en intégrant la biodiversité dans la notation ESG ce qui permet d'analyser les actifs très fortement dépendants des services écosystémiques et impactant fortement la biodiversité.

En 2024, Groupama AM travaille sur la quantification des risques climatiques en collaboration avec le Groupe Groupama. Une analyse approfondie de la dépendance à l'eau de ses portefeuilles assurantiels a également été effectuée, révélant une forte dépendance à l'eau superficielle. Le "Score Eau" est utilisé pour évaluer l'impact des entreprises sur l'eau et guider les efforts de réduction de cet impact.



III / LA STRATÉGIE CAPITAL NATUREL DE GROUPAMA AM S'ARTICULE AUTOUR DE QUATRE LEVIERS D'ACTION

Les stratégies climatiques et de préservation de la biodiversité sont intrinsèquement liées, car la biodiversité joue un rôle crucial dans la régulation du climat et la résilience des écosystèmes face aux changements climatiques. Chez Groupama AM, ces deux stratégies sont intégrées dans une approche globale, nommée stratégie Capital naturel, reconnaissant ainsi l'importance vitale de la biodiversité dans la gestion des risques environnementaux et la promotion de la durabilité.

Cette stratégie s'articule autour de quatre leviers d'actions qui visent à atténuer les impacts et les risques environnementaux liés aux décisions d'investissement. Groupama AM cherche à investir dans des émetteurs qui proposent des solutions aux problématiques environnementales et qui contribuent positivement à la réduction des pressions exercées sur l'environnement.

1. Mesurer les impacts environnementaux
2. Réduire les impacts environnementaux dans nos portefeuilles
3. Financer les entreprises les mieux positionnées face aux enjeux environnementaux
4. Sensibiliser les clients et les collaborateurs au travers d'actions pédagogiques

1. MESURER LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

Connaitre les impacts environnementaux pour les intégrer dans les décisions d'investissement permet un investissement plus responsable, aligné avec les objectifs de préservation de la biodiversité et capable de générer des rendements durables :



a. Mesurer la performance environnementale et climatique des portefeuilles :

		NEC (en %)	Température implicite (en degré Celsius)	Intensité carbone (TCO2 par M EUR) scope 1+2+3 amont	Score risque physique	Score risque de transition
Sur le périmètre des actions et des obligations d'entreprises						
Performance	2023	0%	2,5	246	17,5	37,1
	2022	4%	2,4	321	28,4	35,5
Taux de couverture		62%	95,9%	96,1%	57%	57%
Sur le périmètre des actions						
Performance	2023	-1%	2,8	291	19,2	38
	2022	1%	2,8	351	29,7	36,3
Taux de couverture		89,1%	89,1%	90%	84,5%	84,5%
Sur le périmètre des obligations d'entreprises						
Performance	2023	0%	2,8	252	17,1	36,9
	2022	5%	2,7	394	28	35,2
Taux de couverture		89,6%	89,6%	89,8%	81,8%	81,8%

Source : Groupama AM : d'après Iceberg Datalab

Sur le périmètre des obligations d'état (les indicateurs manquants ne sont pas pertinents pour ce type d'instruments) :

		Température implicite (en degré Celsius)	Intensité carbone (TCO2 par M EUR) scope 1+2+3 amont
Performance	2023	1,9	223
	2022	1,93	220
Taux de couverture		87,20%	87,20%

Source : Iceberg DataLab – calculs : Groupama AM



Groupama AM observe une tendance positive sur la performance de ses indicateurs environnementaux, qui se manifeste par une tendance baissière sur des indicateurs tels que l'intensité carbone ou le score de risque physique, ainsi qu'une très forte amélioration du taux de couverture des données par rapport à 2022. Cela témoigne des efforts entrepris par Groupama AM pour améliorer la disponibilité et la couverture des données qu'elle exploite.

b. Mesurer l'exposition aux énergies fossiles :

Groupama AM exploite les données du Global Coal Exit List (GCEL) et du Global Oil and Gas Exit List (GOGEL) de l'ONG Urgewald pour mesurer son exposition aux charbon et énergies fossiles non conventionnelles et les secteurs GICS (Global Industry Classification Standard) sur l'exposition au pétrole et au gaz :

	En 2023	En 2022
Exposition au charbon	430 M€ (0,4% des encours)	2918 M€ (3,1% des encours)
Exposition au pétrole et gaz naturel	1029 M€ (1,0% des encours)	1038 M€ (1,1% des encours)
Exposition au pétrole et gaz non conventionnels	655 M€ (0,6% des encours)	887 M€ (0,9% des encours)

Calculs : Groupama AM

Groupama AM a réduit son exposition aux énergies fossiles en 2023. Cette baisse est expliquée par le renforcement de la politique d'exclusion du charbon et de la politique de non-réinvestissement des énergies fossiles non conventionnelles.

TABLEAU 1 : MESURE DE L'ÉLIGIBILITÉ À LA TAXINOMIE

Part dans l'actif total des expositions sur des activités économiques éligibles à la taxinomie (%)	63,6%
Part dans l'actif total des expositions sur des activités économiques non éligibles à la taxinomie (%)	34,8%
Part dans l'actif total des expositions sur des administrations centrales, des banques centrales ou des émetteurs supranationaux (%)	29,1%
Part dans l'actif total des produits dérivés (%)	-2,7%
Les dérivés sont-ils calculés en valeur de marché ou en exposition (équivalent sous-jacent) ?	Valeur de marché

TABLEAU 2 : MESURE DE L'ALIGNEMENT À LA TAXINOMIE

Valeur moyenne pondérée de tous les investissements qui sont destinés à financer ou sont associés à des activités économiques alignées sur la taxinomie, par rapport à la valeur totale des actifs couverts par l'ICP, pour les investissements dans des entreprises :	Pourcentage
Sur la base du chiffre d'affaires	2,8%
Sur la base des dépenses d'investissement	5,5%
Pourcentage d'actifs couverts par l'ICP par rapport au total des investissements (total des actifs sous gestion). À l'exclusion des investissements dans des entités souveraines	89,2%
Valeur moyenne pondérée de tous les investissements qui sont destinés à financer ou sont associés à des activités économiques alignées sur la taxinomie, pour les investissements dans des entreprises :	Montant monétaire
Sur la base du chiffre d'affaires	2 260 millions d'euros
Sur la base des dépenses d'investissement	4 439 millions d'euros
Valeur monétaire des actifs couverts par l'ICP. À l'exclusion des investissements dans des entités souveraines (couverture)	70 843 millions d'euros

Source : Groupama AM, d'après Clarity AI

c. Mesurer le niveau d'éligibilité et d'alignement à la Taxinomie* :

Pour l'année 2023, Groupama AM a calculé la part de ses investissements alignés sur la taxinomie pour les deux premiers objectifs : l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.

d. Mesurer l'impact et la dépendance du portefeuille à la biodiversité :

L'impact et les dépendances écosystémiques de Groupama AM sont détaillés dans la section « La stratégie d'alignement sur les objectifs de long terme liés à la biodiversité » de ce rapport. En synthèse, l'empreinte biodiversité de Groupama AM est de -4,1 millions de km².MSA avec une intensité de -0,24 km².MSA par millions d'euros de capital employé. Les actifs détenus par Groupama AM sont fortement ou très fortement dépendants aux eaux superficielles, la faune et la flore, ainsi que la protection contre les inondations et les tempêtes.

2. RÉDUIRE LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DES DÉCISIONS D'INVESTISSEMENT

Réduire les impacts environnementaux des investissements garantit la durabilité des entreprises et des portefeuilles, ouvrant ainsi la voie à de nouvelles opportunités économiques tout en contribuant à atteindre les objectifs environnementaux de Groupama AM :

a. Intégrer les enjeux Climat & Biodiversité dans le modèle de notation propriétaire de Groupama AM :

- i. Au niveau des entreprises, Groupama AM a recours à la part verte, la NEC, l'intensité carbone, un indicateur de température implicite, l'empreinte biodiversité et les PAI pour analyser son niveau de contribution à la transition écologique.
- ii. Au niveau des États, Groupama AM a recours à des indicateurs Climat et biodiversité
- iii. Groupama AM a développé des catégories de capital naturel, qui classifient les émetteurs qui sont à risque face à la transition écologique au niveau de sa gestion assurantielle

b. Limiter les impacts sur le réchauffement climatique et réduire les pressions sur la biodiversité

- i. Groupama AM applique depuis 2019 à l'ensemble de ses investissements une politique charbon exigeante
- ii. Groupama AM a mis en place en 2023 une politique généralisée de non-réinvestissement sur les énergies fossiles non conventionnelles en raison des forts impacts environnementaux liés à l'eau, au climat, à la biodiversité et sur les communautés locales de ces combustibles et/ou de leurs techniques d'extraction
- iii. Groupama AM limite son exposition aux émetteurs ayant des impacts environnementaux importants via sa politique de suivi des risques de durabilité
- iv. GAM fixe des objectifs de performance environnementale (intensité carbone) sur une majorité des OPC labellisés ISR de sa gamme

*La taxinomie de l'UE, publiée en 2020, est un cadre de classification des activités économiques durables. Pour être éligible, une activité doit contribuer substantiellement à au moins un des six objectifs environnementaux et ne pas causer de préjudice significatif à aucun des autres objectifs. Les activités éligibles sont définies par la Commission Européenne (CE). L'alignement nécessite de respecter des critères techniques spécifiques établis par la taxinomie et se mesure sur le chiffre d'affaires (CA), les dépenses d'investissement (CAPEX) et les dépenses opérationnelles (OPEX). Les chiffres d'alignement sont souvent faibles en raison de la complexité des critères et de la nécessité d'une transition progressive des activités économiques vers des pratiques plus durables.

v. Groupama AM applique une politique de vote et d'engagement actionnarial pour échanger avec les entreprises porteuses de risques de durabilité ou pour les inciter à transformer leurs modes de production vers des processus plus durables

3. FINANCER LES ENTREPRISES LES MIEUX POSITIONNÉES FACE AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Financer ces entreprises s'inscrit dans une stratégie d'investissement axée sur la croissance à long terme, car elles sont positionnées pour répondre efficacement aux enjeux de la transition environnementale :

a. Identifier les entreprises qui représentent des opportunités d'investissement, à travers le pilier prospectif « évolution du business model » dans l'analyse environnementale de la méthodologie de notation

b. Identifier les entreprises les mieux positionnées face à la transition énergétique via les catégories Capital naturel :

Groupama AM a développé une méthodologie d'analyse des risques et opportunités liés au capital naturel afin d'identifier les émetteurs dont les modèles économiques sont les plus exposés aux risques environnementaux parmi les secteurs les plus carbo-intensifs mais également les entreprises représentant une opportunité face à la transition environnementale. La catégorisation des émetteurs implique pour chaque catégorie une règle de gestion, l'investissement sur l'émetteur peut être maintenu et

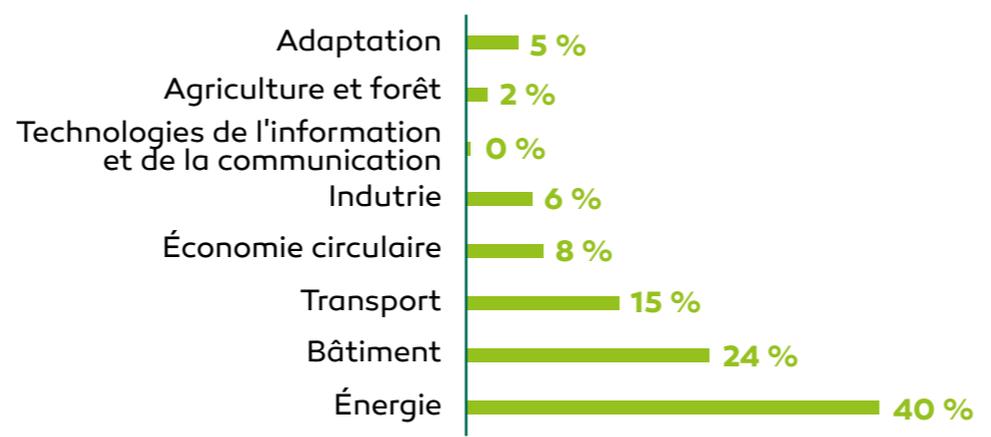
renforcé, maintenu sans possibilité de renforcement ou faire l'objet d'un désengagement à terme. Cette politique s'applique au périmètre de la gestion assurantielle.

c. Investir dans des obligations vertes :

À fin 2023, la gestion de Groupama AM était investie à hauteur de 1,9 Md€ dans des obligations vertes, ce qui représente 2% des encours sous gestion :

- Elles financent principalement des projets liés à l'énergie, aux bâtiments et aux transports propres ;

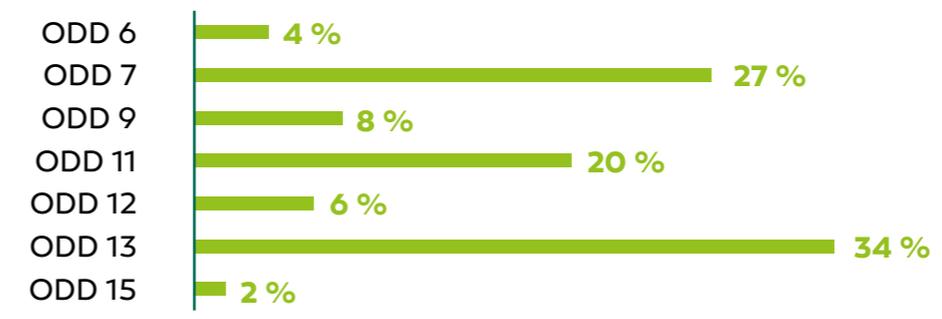
RÉPARTITION DES OBLIGATIONS VERTES PAR SECTEUR



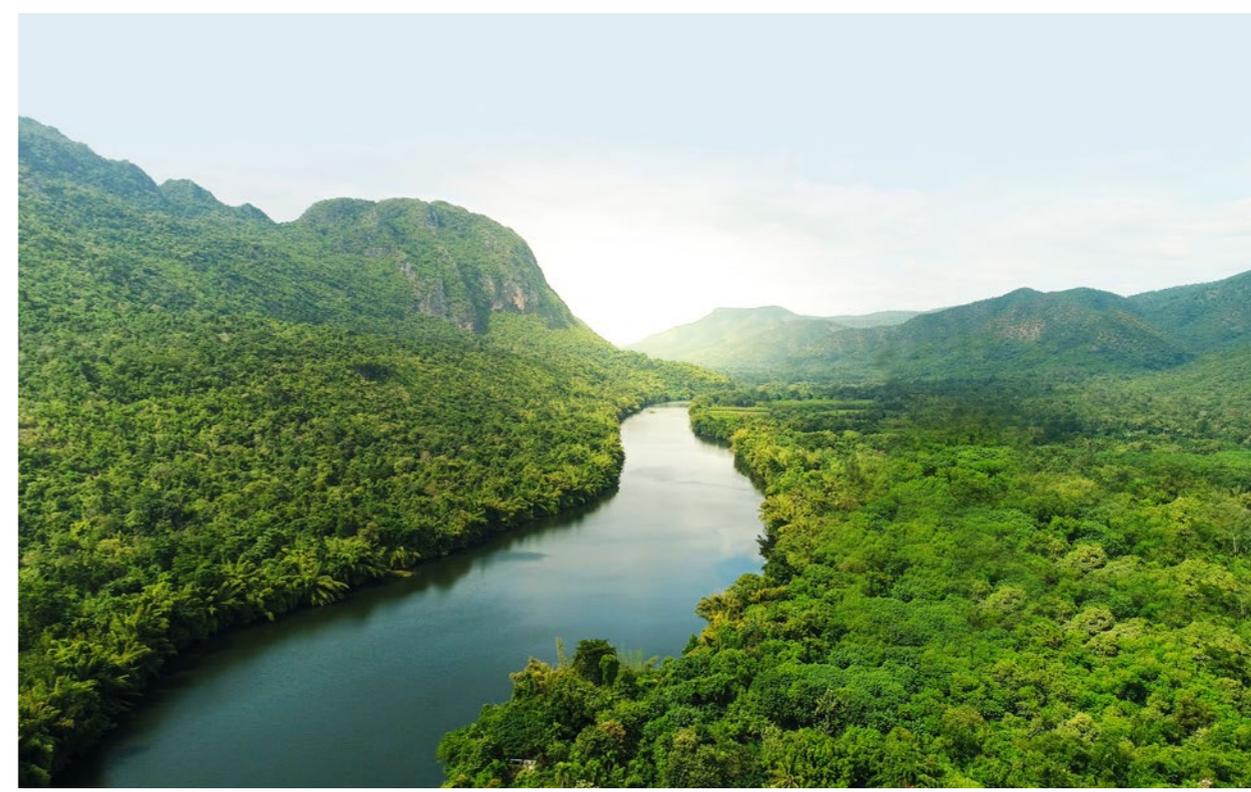
Source : Groupama AM d'après Moody's ESG

- Elles contribuent principalement à l'ODD 13 « Lutte contre le changement climatique », l'ODD 7 « Energies propres » et l'ODD 11 « Villes durables ».

RÉPARTITION DES OBLIGATIONS VERTES PAR CONTRIBUTION AUX ODDS



Source : Groupama AM d'après Moody's ESG



d. S'appuyer sur les ODD pour identifier la contribution aux enjeux environnementaux :

Groupama AM s'appuie sur le cadre des Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations unies afin d'identifier la contribution aux enjeux environnementaux des entreprises dans sa définition de l'investissement durable, conformément à l'article 2 (17) du règlement SFDR. Parmi les ODD pris en compte dans la définition et la mesure d'un investissement durable, les ODD 12, 13, 14 et 15 répondent aux objectifs de l'accord de Kunming-Montréal ciblés par la stratégie biodiversité de Groupama AM.

Les fonds article 8 de Groupama AM qui s'engagent à réaliser une part minimum d'investissement durable appliquent une approche ESG généraliste, contribuent à un ou plusieurs des 16 ODD pertinents pour les entreprises, dont les ODD 12, 13, 14 et 15.

Le fonds article 9 G Fund Future for Generations applique une approche thématique, en cela il contribue à au moins un des ODD parmi les 4 ODD visés : ODD 3, 8, 12 et 13.

La définition des produits article 8 et 9 est présentée en page 23 du document.

Cible	Objectif de la cible	Contribution via les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies	Portefeuilles s'engageant à une part minimum d'investissement durable ou à un objectif d'investissement durable, contribuant potentiellement aux ODD 12, 13, 14 et 15
Cible 8	Réduire les impacts associés au changement climatique		Encours : 22 Md€ Nombre de fonds : 32*
Cible 15	Suivre et publier les impacts sur la nature par les acteurs économiques	 	Encours : 21,9 Md€ Nombre de fonds : 31*
Cible 16	Encourager les pratiques de consommation durable		Encours : 22 Md€ Nombre de fonds : 32*

* Hors fonds nourriciers

4. SENSIBILISER LES COLLABORATEURS ET LES CLIENTS DE GROUPAMA AM AU TRAVERS D' ACTIONS PÉDAGOGIQUES

Sensibiliser les collaborateurs à l'environnement permet de les initier aux enjeux ESG, renforçant ainsi l'engagement envers la durabilité. Former des équipes grâce à des sessions de formation leur fournit les connaissances nécessaires pour atteindre les objectifs environnementaux de l'entreprise. De plus, sensibiliser et former les clients aux enjeux environnementaux et à l'offre ESG de Groupama AM les encourage à sélectionner des produits correspondant à leurs préférences en matière de durabilité.

a. Former les collaborateurs aux enjeux environnementaux, aux méthodologies et les accompagner pour effectuer des formations certifiantes (telles que le CESGA)

b. Accompagner les clients en produisant du contenu pédagogique sur la finance durable, leur proposer une gamme de produits en adéquation avec leurs préférences en matière de durabilité et leur fournir des rapports périodiques ESG

PLAN D'AMÉLIORATION : QUALITÉ DE LA DONNÉE ESG

Une présentation des actions entreprises par Groupama AM pour améliorer la qualité des données ESG qu'elle exploite est disponible sur le lien ci-dessous.





3

INTÉGRATION DES RISQUES DE DURABILITÉ DANS LES INVESTISSEMENTS

I / APPROCHE ESG DE GROUPAMA AM

En tant qu'investisseur engagé et responsable, Groupama AM a pour mission de réaliser une performance durable sur le long terme pour ses clients, guidée par la conviction que l'intégration des critères ESG dans l'analyse des émetteurs permet de réaliser une performance durable grâce notamment à la prise en compte dans le processus d'investissement des opportunités et risques de durabilité ainsi identifiés.

Pour cette raison, l'ensemble des portefeuilles gérés par les équipes de gestion appliquent les politiques et méthodologie ESG développées par les équipes de Recherche et Stratégie ESG selon les modalités détaillées dans le schéma page 9 « Intégration des risques de durabilité dans les processus d'investissements ». Plus de 90% des encours gérés intègrent les politiques ESG Groupama AM dans leur intégralité.

L'ensemble de ce dispositif : l'analyse ESG intégrée, les politiques ESG et l'engagement auprès des entreprises constitue le socle ESG Groupama AM.

1 / L'ANALYSE ESG

L'intégration des risques et opportunités ESG dans l'analyse des émetteurs et dans le processus d'investissement repose sur la méthodologie de notation ESG propriétaire de Groupama AM. Elle est construite sur quatre piliers : la Gouvernance, l'Environnement, le Social et le Sociétal et permet de calculer un score ESG à partir de 63 indicateurs ESG.

Les pondérations attribuées à chaque critère et sous critères des piliers Environnemental, Social et Sociétal sont variables en fonction :

- de l'importance du critère et de sa pertinence pour le secteur considéré ;
- de son niveau de matérialité (i.e. son impact financier et opérationnel) ;
- de la qualité de l'information disponible.

Les notes ESG ainsi obtenues sont le reflet des risques et opportunités ESG des émetteurs et sont un élément structurant du processus d'investissement des portefeuilles. Elles interviennent comme un critère de sélection à deux niveaux du processus d'investissement :

Un taux d'analyse ESG minimum fixé pour l'ensemble des portefeuilles article 8 et 9 SFDR ouverts et dédiés :

- 90% pour les fonds ouverts et dédiés investis sur les grandes classes d'actifs ;
- 75% pour les fonds ouverts et dédiés investis sur les petites et moyennes capitalisations, la dette émergente et les obligations à haut rendement ;

- Le travail est en cours pour les mandats : formalisation de seuils minimaux d'analyse ESG appliqués par les gérants dans la documentation juridique et réglementaire.

Un objectif de performance ESG fixé sur les portefeuilles article 8 et 9 SFDR ouverts. L'objectif fixé est basé sur la note ESG des émetteurs par rapport à un univers d'investissement donné et consiste soit à :

- Améliorer la note ESG du portefeuille ; Le portefeuille se fixe pour objectif d'avoir une

note ESG supérieure à celle de son indicateur de référence ou à son univers d'investissement ESG. Pour se faire, il investit de manière privilégiée sur les émetteurs qui bénéficient des meilleurs scores ESG.

- Exclure les émetteurs les moins bien notés. Le portefeuille se fixe pour objectif d'exclure les émetteurs ayant les moins bonnes notes ESG de son univers d'investissement ESG ou de son indicateur de référence (20%). Il investit uniquement sur les émetteurs qui bénéficient des meilleurs scores ESG (80%).



2 / L'APPLICATION DES POLITIQUES ESG GROUPAMA AM

Plus de 90% des encours sous gestion appliquent les politiques ESG de Groupama AM. Ces politiques sont suivies et validées dans le cadre du comité des Risques de Durabilité.

Groupama AM a défini plusieurs listes de sociétés non compatibles avec sa politique ESG, qui s'appliquent à l'ensemble des portefeuilles selon des modalités définies et qui sont fonction de plusieurs critères (classe d'actifs, nature du portefeuille, préférences du client).

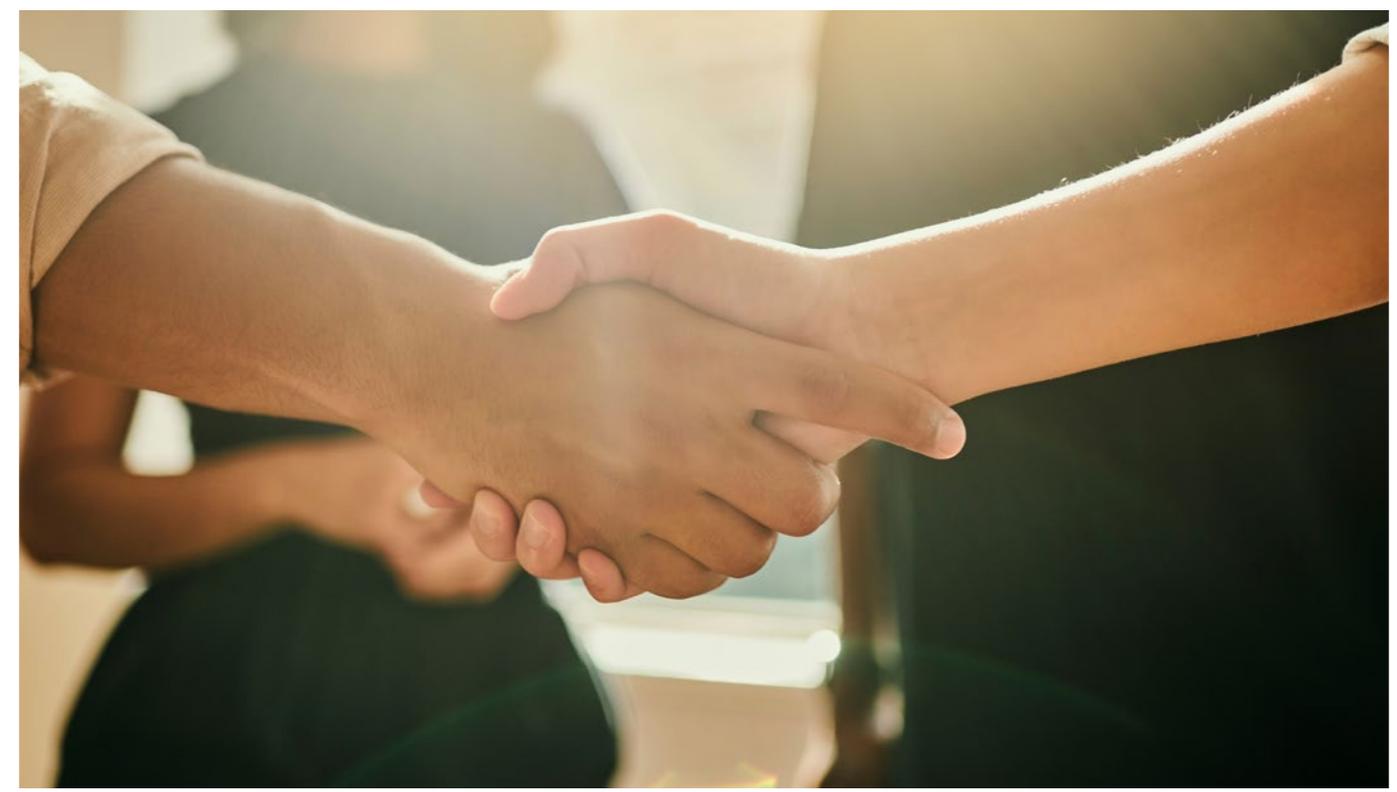
- Listes des grands risques ESG : Il s'agit d'émetteurs identifiés comme présentant une gouvernance défectueuse ou porteurs de forts risques de durabilité, qui pourraient remettre en cause leur viabilité économique et financière ou pourraient avoir un impact significatif sur la valeur de l'entreprise et donc engendrer une perte de valeur boursière importante ou un « downgrade » significatif des agences de notation ;
- Politique Energies Fossiles (Charbon et EFNC) : exclusion des entreprises dont la production de charbon thermique dépasse les seuils définis et non-réinvestissement des entreprises dont la production annuelle d'EFNC dépasse les seuils définis. Le détail de la politique Energies fossiles est disponible ici :



- Politique Armes controversées : exclusion des entreprises impliquées dans la production, la commercialisation ou la distribution de ces armes. Le détail de la politique Armes controversées est disponible ici :



Les politiques ESG Groupama AM ne s'appliquent pas aux fonds sous-jacents non gérés par Groupama AM dans les fonds de fonds gérés par Groupama AM, aux fonds dont la gestion est déléguée à une société tierce et aux fonds nourriciers de fonds de sociétés de gestion tierce. Sur ces portefeuilles, les équipes de gestion vérifient dans le processus de sélection que les sociétés de gestion et les OPC sous-jacents externes analysés se conforment aux principes de la politique ESG de Groupama AM au travers de due diligence.



3 / LE DIALOGUE AVEC LES ENTREPRISES

L'engagement vient compléter l'analyse ESG et la prise en compte des critères ESG dans les décisions d'investissement.

La stratégie de Groupama AM, ancrée par sa forte présence sur la place de Paris depuis 2002 sur les sujets ESG, se structure **autour d'actions d'engagement individuelles et collaboratives**.

La démarche d'engagement actionnarial de Groupama AM s'articule autour d'une politique de dialogue et de vote se déclinant sur 3 thèmes :

- Les risques de durabilité ;
- La transition énergétique ;
- Les écarts de rémunération.

Groupama AM choisit de façon sélective les actions d'engagement mises en place dans le souci permanent d'être à la fois ambitieux dans les objectifs à atteindre et efficace dans les travaux menés.

II / DÉFINITION DE L'INVESTISSEMENT DURABLE

Conformément à l'article 2(17) du règlement SFDR qui définit l'investissement durable comme « un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant que ces investissements ne causent de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés détenues adoptent des pratiques de bonne gouvernance », Groupama AM a mis en place une définition propre et une méthodologie interne afin de mesurer la part des investissements durables de ses portefeuilles.

Cette définition s'applique de manière transparente à l'ensemble des portefeuilles gérés par Groupama AM (hors fonds dont la gestion est déléguée à une société tierce et fonds nourriciers de fonds de sociétés de gestion tierce). Dans le cadre de cette démarche, Groupama AM s'appuie sur des cadres méthodologiques internes et externes, parmi lesquels celui des Objectifs de développement durable des Nations Unies afin d'identifier les externalités positives des entreprises. Ce cadre mondialement reconnu constitue une feuille de route précise et partagée par l'ensemble des parties prenantes.

1. CONTRIBUTION À UN OBJECTIF DE DURABILITÉ SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL OU SOCIAL

a. Investissement dans des titres d'entreprises

Les entreprises sont analysées en fonction de leur contribution positive aux ODD. La contribution aux ODD est mesurée à partir

des données fournies par Moody's. Deux indicateurs sont mesurés :

- Chiffre d'affaires des activités de l'entreprise : identification du revenu provenant de la fourniture des biens/services durables divisé par le revenu total de l'entreprise. Cette analyse aboutit à un score global de contribution allant de 0 à 100% permettant de catégoriser les entreprises selon quatre niveaux : Aucun / Mineur (0 à 20%) / Significatif (20 à 50%) / Majeur (50% à 100%) ;
- Score de controverse issu de l'analyse de l'implication de l'entreprise dans les activités controversées. Le niveau d'implication est calculé à partir du chiffre d'affaires provenant de l'activité controversée ou de la nature de l'implication (production, vente, distribution). Score de controverse issu de l'analyse de l'implication de l'entreprise dans les activités controversées. Le niveau d'implication est calculé à partir du chiffre d'affaires provenant de l'activité controversée ou de la nature de l'implication (production, vente, distribution).

Ces deux indicateurs permettent de définir un niveau de contribution global catégorisé en cinq niveaux : très positif, positif, neutre, négatif, très négatif. Cette analyse permet de calculer la part d'investissements durables des portefeuilles.

b. Investissement dans des obligations durables

Groupama AM considère que les obligations vertes constituent un levier d'investissement im-

portant pour accompagner les entreprises dans leur transition énergétique et environnementale. Les investissements réalisés dans les obligations vertes, les obligations sociales ou les obligations durables, validées par une méthodologie interne rigoureuse, sont considérés comme des investissements durables.

La méthodologie de validation interne s'appuie sur deux référentiels reconnus :

- Les exigences de transparence des **Green Bonds Principles, Social Bonds Principles et Sustainable Bonds Principles** ;
- La nomenclature des activités éligibles dans le cadre du **Label Greenfin** pour les obligations vertes.

2. CONTRÔLE DES PRÉJUDICES IMPORTANTS AUX OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT DURABLE ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX (DNSH)

Afin de s'assurer qu'un investissement contribuant positivement aux ODD ne cause pas de préjudice important à tout objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social, il ne doit pas contribuer négativement à un des 16 ODD visés.

Cette approche s'applique aux fonds articles 8 qui mettent en œuvre une approche ESG généraliste. Les fonds articles 9 mettent en œuvre une approche thématique et vont contribuer uniquement sur les ODD pertinents avec les thèmes retenus.

3. APPLICATION DES PRINCIPES DE BONNE GOUVERNANCE

Afin de s'assurer que les entreprises investies se conforment à des pratiques de bonne gouvernance, celle-ci fait l'objet d'une analyse détaillée dans le pilier Gouvernance de la méthodologie d'analyse propriétaire. Parmi les critères pris en compte :

- Pourcentage de membres indépendants du conseil d'administration ;
- Intégration des critères ESG dans la rémunération des dirigeants ;
- Existence d'un comité RSE au sein du conseil d'administration ;
- Politique de prévention de la corruption et existence de controverses ;
- Pratiques de lobbying responsable et existence de controverses.

APPLICATION DANS LES FONDS

Les fonds article 9 s'engagent à détenir un minimum de 95% d'investissements durables. Ils adoptent une approche thématique et contribuent aux ODD pertinents sur la ou les thématiques ciblées.

Les fonds article 8, qui promeuvent des caractéristiques environnementales et/ou sociales, s'engagent sur une part d'investissement durable minimum fixée en cohérence avec la stratégie d'investissement mise en œuvre selon la stratégie du fonds.

EVOLUTION DE LA DÉFINITION DE L'INVESTISSEMENT DURABLE

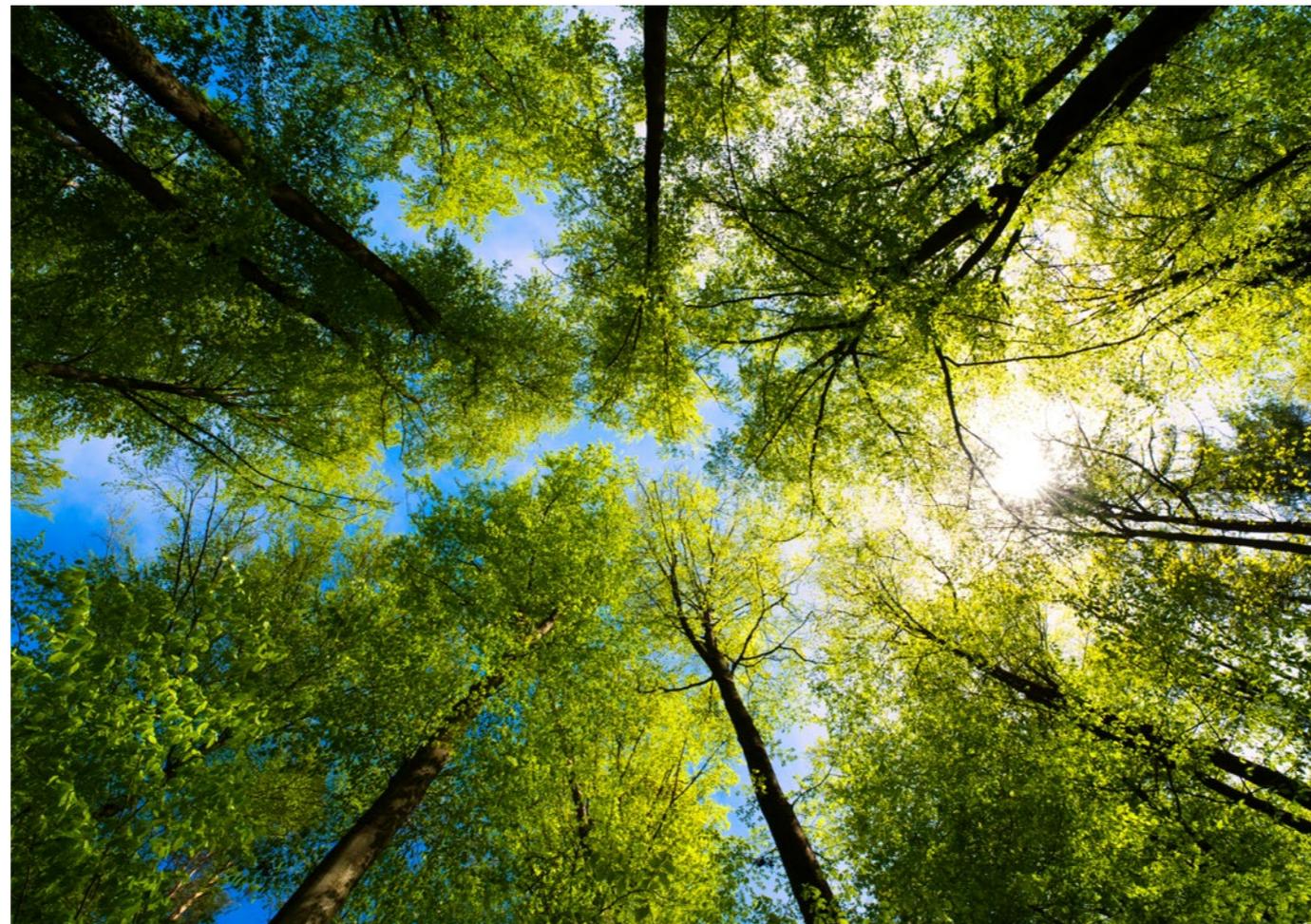
Groupama AM fait évoluer l'approche mise en œuvre dans le cadre de sa définition de l'investissement durable dans une recherche constante d'amélioration et de maîtrise des indicateurs ESG intégrés au processus d'investissement des portefeuilles.

L'amélioration des connaissances acquises sur les sujets relatifs aux impacts des entreprises sur les Objectifs de développement durable a permis aux équipes de Recherche de faire évoluer l'approche actuelle en partant des données brutes du fournisseur. Se faisant, plusieurs améliorations ont été apportées :

- Mise en cohérence de la liste des activités exclues avec les politiques ESG Groupama AM et les convictions de gérant ;
- Correction de données erronées ou datées du fournisseur de données ;
- Amélioration du périmètre de valeurs couvertes par l'initiation de valeurs non couvertes par le fournisseur à partir des données publiées par les entreprises.

LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

Les Objectifs de développement durable (ODD) sont un ensemble de 17 objectifs mondiaux adoptés par les Nations Unies en 2015. Ces objectifs visent à guider les actions des gou-



vernements, des entreprises et de la société civile pour résoudre les défis mondiaux les plus pressants tout en construisant un avenir plus durable et équitable pour tous.

La poursuite des ODD est indispensable pour appréhender les défis liés à la transition :

Transition démographique



Transition environnementale



Transition numérique



III / CLASSIFICATION SFDR DES FONDS GROUPAMA AM

Le Règlement « Sustainable Finance Disclosure Reporting » (SFDR) vise à améliorer la transparence des produits financiers sur les sujets de durabilité et la prise en compte des incidences environnementales et sociales des investissements réalisés par les fonds. Ce règlement demande aux sociétés de gestion de préciser la classification de leurs fonds en fonction de leur niveau de durabilité :

- Article 6 : le produit n'a pas d'objectif de durabilité ;
- Article 8 : Le produit fait la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques ;
- Article 9 : le produit a un objectif d'investissement durable.

Groupama AM a précisé un cadre de règles et caractéristiques à respecter par les fonds pour être classés article 8 et article 9 selon le règlement SFDR. Le cadre défini, détaillé ci-dessous, s'appuie notamment sur les recommandations de la Doctrine 2020-03 de l'AMF.

Le développement d'une offre durable est un axe stratégique pour répondre aux besoins des clients, auquel de nombreuses équipes contribuent. 93% de l'offre de fonds ouverts Groupama AM est classée en article 8 et 9 SFDR au 31/12/2023.

	ARTICLE 8	ARTICLE 9 APPROCHE THÉMATIQUE	ARTICLE 9 IMPACT
PERFORMANCE ESG	<p>PROMOTION DES CARACTÉRISTIQUES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES</p> <p>Objectifs mesurables de prise en compte des caractéristiques ESG</p>	<p>OBJECTIF D'INVESTISSEMENT DURABLE</p> <p>Contribution aux ODD sélectionnés en lien avec la thématique d'investissement</p> <p>Objectifs mesurables de prise en compte des caractéristiques ESG</p>	<p>OBJECTIF D'INVESTISSEMENT DURABLE</p> <p>Objectif de transformation de la Société mesurable en lien avec les ODD</p>
COUVERTURE	<ul style="list-style-type: none"> • 90% minimum pour les classes d'actifs larges ; • 75% minimum pour les classes d'actifs Small Cap et High Yield. 	95% À 100%	
DNSH	<p>Politique Energies Fossiles</p> <p>Politique armes controversées</p> <p>Liste des Grands risques ESG</p> <p>Prise en compte des PAI</p>	<p>Exclusions normatives</p> <p>Suivi des controverses</p> <p>Due-diligence ESG</p> <p>Prise en compte des PAI</p>	
GOVERNANCE	Méthodologie d'analyse et de notation ESG interne : Pilier Gouvernance		
INDICATEURS DE DURABILITÉ	<p>Notes ESG</p> <p>Part d'Investissement durable (pour les fonds avec un objectif de seuil minimum)</p> <p>Indicateurs ESG (pour les fonds labellisés ISR)</p>	<p>Note ESG</p> <p>Part d'Investissement durable</p> <p>Indicateurs ESG (pour les fonds labellisés ISR)</p>	<p>Indicateurs apportant la preuve de l'impact positif sur la Société</p> <p>Part d'Investissement durable</p>

IV / L'OFFRE DURABLE DE GROUPAMA AM

UNE OFFRE CONSTRUITE SUR UN SOCLE ESG ROBUSTE, ADAPTÉE A LA DIVERSITE DES BESOINS DES CLIENTS

Le développement d'une offre durable et innovante est un enjeu stratégique piloté par le Comité Stratégie ESG. Il se décline au travers de plusieurs leviers :

La transformation de l'offre

En 2023, Groupama AM a continué à renforcer la durabilité de ses portefeuilles pour disposer d'une gamme de fonds toujours plus durable qui répond aux besoins de l'ensemble de nos clients ainsi qu'aux réseaux de distribution du Groupe Groupama.

À l'issue d'études et de travaux, les portefeuilles gérés pour le compte du Groupe Groupama et de ses filiales ont été classés en article 8 SFDR. Cette classification reflète la politique de durabilité ambitieuse du Groupe Groupama appliquée dans les processus d'investissement par les équipes de gestion Groupama AM.

Ce travail se poursuit en 2024 avec les équipes juridiques pour la mise en conformité de la documentation précontractuelle et les équipes Reporting et informatiques pour la mise en place des reporting périodiques conformes aux exigences du règlement SFDR.

Le lancement de nouvelles stratégies d'investissement innovantes et durables

Groupama AM a continué à travailler au développement de son offre de fonds, notamment sur une stratégie de dette privée dédiée au financement de la transition du secteur agricole et agro-alimentaire.

L'objectif de cette stratégie d'investissement est de financer les entreprises de la filière qui répondent aux enjeux de transformation des pratiques environnementales environnementales du secteur agricole et agro-alimentaire en France et en Europe.

À l'échelle mondiale, le secteur est responsable de 26%* des émissions de gaz à effet de serre et de 70%* des prélèvements d'eau douce mondiaux. Ce secteur est confronté à un déficit de financement pour assurer sa transition environnementale.

Cette thématique résonne particulièrement pour Groupama AM, gérant d'actif durable et filiale du premier assureur français du monde agricole.

L'expertise de Groupama AM sur les enjeux environnementaux, associée à la présence dans les territoires de Groupama, sont des atouts majeurs, offrant un ancrage territorial et une proximité avec le tissu économique local pour concilier économie et écologie.

Les entreprises financées seront de deux types :

- Les entreprises qui s'engagent à améliorer leurs pratiques environnementales par la mise en place d'actions ou de politiques visant à réduire leurs incidences négatives sur le climat et les écosystèmes ;
- Les entreprises qui permettent aux secteurs, par leurs services ou produits, d'apporter des solutions aux défis environnementaux.

Le fonds, destiné exclusivement aux institutionnels, a pour objectif de promouvoir des caractéristiques environnementales et sera donc classé article 8 selon le règlement SFDR.

Sur la classe d'actif dette privée, la disponibilité de la donnée ESG peut, encore plus que sur les actifs cotés, représenter un véritable challenge. La réglementation européenne sur la transparence avec le reporting des entreprises (CSRD) et le futur ESAP (European Single Access Point) se présentent comme une opportunité pour relever le défi de l'absence de données.

* Source : Reducing food's environmental impacts through producers and consumer, 2018



LISTE DES FONDS OUVERTS ARTICLE 8 ET 9 SFDR

	Encours des fonds ouverts, fonds dédiés et mandats	Liste des fonds ouverts		
Fonds et mandats promouvant des caractéristiques ESG (article 8)	83 957 M€ (82,0%)	<ul style="list-style-type: none"> Groupama Monétaire Groupama Entreprises Groupama Trésorerie Groupama Ultra Short Term Groupama Epargne & Retraite Monétaire Groupama Epargne & Retraite Perspective Trésorerie Tesorus Monétaire Groupama Alpha Fixed Income Groupama Alpha Fixed Income plus Groupama Euro High Yield Groupama Europe High Yield 2028 Groupama Corporate Hybrid Groupama Axiom Legacy Groupama Euro Convertible Groupama Europe Convertible Groupama Global Convertible Groupama État Euro ISR Groupama État Monde 	<ul style="list-style-type: none"> Groupama Global Inflation Short Duration Groupama Index Inflation Monde Groupama Euro Crédit Short Duration Groupama Euro Crédit Groupama Oblig Euro Groupama Global Bond Groupama Oblig Monde Groupama Dynamic Bond Groupama Global Disruption Groupama Europe Actions Immobilier Groupama Opportunities Europe Groupama Actions Retraite Groupama Avenir Euro Groupama Avenir Euro Feeder Groupama Avenir Europe Groupama Avenir PME Europe Groupama Epargne Perspective Sélection PME ETI Groupama Epargne Perspective Sélection PME-ETI 	<ul style="list-style-type: none"> Groupama France Active Equity Groupama Actions France Groupama Euro Active Equity Groupama Europe Active Equity Groupama Europe Equities Groupama Amérique Active Equity Groupama Amérique Active Equity Hedged Groupama US Equities Groupama Global Active Equity Finama Actions Internationales Groupama Actions Monde Groupama Tikehau Diversified Debt Fund Groupama New Deal Europe Groupama Euro Diversifié Groupama Evolution Equilibre Groupama Evolution Tranquillité
Fonds et mandats visant un objectif d'investissement durable (article 9)	336 M€ (0,3%)	<ul style="list-style-type: none"> Groupama Health and Wellness Groupama Social Impact Debt* Groupama Future For Generations 		
Autres fonds et autres mandats (article 6)	18 142 M€ (17,7%)	<ul style="list-style-type: none"> Finama Epargne Court Terme Groupama FP Dette Emergente Groupama Horizon Obligations Monde Oblifonds Groupama FP Dette Emergente Gan Eurostratégie 	<ul style="list-style-type: none"> Groupama Asie Groupama Horizon Actions Europe Groupama Horizon Actions Monde Groupama Japon Stock Groupama FP Actions Emergentes Groupama Horizon Actions Emergentes 	
Total	102 435 M€ (100,0%)	À 2023, les fonds labélisés ont représenté 27 390 M€ soit 26,7% des encours totaux.		

* Ce fonds de dette privée est exclusivement réservé à une clientèle institutionnelle

DÉCLINAISON DES RISQUES DE DURABILITÉ DANS LES GESTIONS DE GROUPAMA AM

CLASSIFICATION SFDR	ARMES CONTROVERSÉES	POLITIQUE ÉNERGIES FOSSILES	GRANDS RISQUES ESG	CATÉGORIE CAPITAL NATUREL
Fonds ouverts relevant des articles 8 et 9 SFDR (hors fonds monétaires)	Exclusion	Exclusion charbon et non réinvestissement EFNC	Exclusion	
Mandats assurantiels Art 8 SFDR		Non réinvestissement charbon et EFNC	Non réinvestissement	Catégorie 3 : cession si possible, désengagement à terme / Catégorie 2 : non - réinvestissement
Fonds dédiés		Exclusion charbon et non réinvestissement EFNC sauf autre demande client	Selon demande client	Selon demande client
Gestion monétaire* labélisée ISR		Exclusion charbon et non réinvestissement EFNC	Exclusion des titres dont la maturité est supérieure à 1 an	
Fonds à faible tracking error		Exclusion charbon et non réinvestissement EFNC	Investissement possible avec justification tracée de la part de la gestion	
Autres gestions		Exclusion charbon et non réinvestissement EFNC	Investissement possible avec justification tracée de la part de la gestion	

*Pour l'ensemble de nos fonds monétaires, qu'ils aient ou non un label ISR, l'exclusion de la liste des Grands risques ESG ne s'applique pas aux titres autorisés par le Comité monétaire dont la maturité est inférieure à un an. En effet, l'univers des titres monétaires est un univers réduit et une exclusion stricte entraînerait des conséquences contraires à l'intérêt des porteurs.



4

UNE APPROCHE ESG FONDÉE SUR LA DOUBLE MATÉRIALITÉ

L'approche retenue par le régulateur européen pour les analyses et les rapports ESG est basée sur le principe de la double matérialité. Ainsi, les investisseurs doivent distinguer dans leur rapport :

La manière dont ils identifient et gèrent les risques liés aux événements ESG externes susceptibles d'affecter la valeur d'un investissement – c'est-à-dire les risques de durabilité. **(Matérialité financière)**

La manière dont ils identifient et limitent les potentielles incidences négatives en matière de durabilité (PAI) – c'est-à-dire la manière dont l'entreprise qui est financée affecte la Société et l'Environnement : émissions carbone, pollution, inégalités salariales. **(Matérialité d'impact)**

Incidences négatives en matière de durabilité

Impact de nos investissements sur des facteurs ESG : émissions de Gaz à effet de serre (GES), parité homme femme...



Risques de durabilité

Impact des événements ESG sur la valeur de nos investissements

Cette double matérialité est mise en place chez Groupama AM à travers :

1. L'identification des principaux risques de durabilité de Groupama AM
2. Une méthodologie propriétaire d'analyse des valeurs et de scoring ESG visant d'une part à mesurer la matérialité financière à travers la sélection d'indicateurs ESG et d'autre part à prendre en compte la matérialité d'impact à travers les indicateurs d'incidences négatives (PAI)
3. Une prise en compte des principales incidences négatives, telles que définies par le règlement SFDR
4. Le déploiement d'une politique d'engagement

LE SUIVI DES RISQUES DE DURABILITÉ

Le règlement européen SFDR définit les risques de durabilité comme étant « tout événement ou situation dans le domaine environnemental, social et de gouvernance, qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante sur la valeur d'un investissement. »

Pour mieux comprendre les implications des risques de durabilité, il est pertinent de les décomposer en trois canaux de transmission : les risques physiques, les risques de transition et les risques de responsabilité.

Les risques physiques découlent directement des effets du changement climatique, entraînant une augmentation des catastrophes naturelles. Les entreprises dont le business model est fortement exposé à ces événements subissent des coûts d'exploitation et de dépréciation plus élevés ainsi que des interruptions dans leurs chaînes d'approvisionnement entraînant des répercussions financières importantes. Ces risques sont intégrés à l'analyse des valeurs.

Les risques de transition concernent l'exposition à des émetteurs potentiellement affectés négativement par le passage à une économie décarbonée et durable. Ils incluent les changements de politiques et de normes environnementales ou sociales, les avancées technologiques rendant obsolètes les technologies polluantes, et les évolutions des comportements des consommateurs vers des produits et services plus responsables. Ils impliquent des investissements massifs pour la transformation des entreprises et sont intégrés à l'analyse ESG des valeurs.

Les risques de responsabilité concernent l'exposition aux émetteurs susceptibles d'être tenus pour responsables de l'impact négatif de leurs activités sur l'environnement, la société et les facteurs de gouvernance. Les impacts financiers peuvent être directement corrélés aux répercussions financières des poursuites liées au non-respect de normes ESG ou à la détérioration de la réputation et de la crédibilité de l'entreprise qui fait face à des controverses.

Pour répondre à cet enjeu, Groupama AM s'est doté dès 2013 d'une liste des Grands Risques ESG, afin de traiter des controverses constituant un risque pour la société de gestion. La définition des entreprises controversées intègre deux catégories :

- Les entreprises confrontées à un scandale important touchant leur métier ou leur savoir-faire et qui font face à des risques judiciaires importants (amende), à la remise en cause d'une partie de leur activité et à un risque de réputation ;
- Les entreprises suivies par les analystes et dont la gouvernance est jugée défailante, ce qui implique un risque d'instabilité, de perte de confiance des investisseurs ou de valeur.

Afin de limiter son exposition à ces différentes typologies de risques, Groupama AM a choisi de suivre de manière systématique des sous-ensembles des risques de durabilité et de mettre en place un comité de suivi trimestriel (Comité des risques de durabilité), qui a pour objectif de valider les entreprises identifiées comme porteuses de risques de durabilité. L'équipe de recherche interne analyse les informations fournies par les différents fournisseurs de données et fait une proposition en amont du comité. Cette proposition fait l'objet d'échanges avec les différentes équipes de gestions de Groupama AM et les points bloquants sont arbitrés en comité, par son président, le Directeur des Risques de Groupama AM et le Directeur des Gestions.

COMITÉ DES RISQUES DE DURABILITÉ

- Présidé par le Directeur des Risques, composé de représentants des Gestions, de la Recherche et de la Stratégie ESG, des Risques et de la Conformité/Contrôle interne
- **Objectif** : Valider les entreprises identifiées comme porteuses de risques de durabilité

La déclinaison des risques de durabilité est disponible ici :



ARMES CONTROVERSÉES

Entreprises impliquées dans la production, la commercialisation ou la distribution de :

- Mines anti-personnes, Bombes à sous-munitions
- Armes à base d'uranium appauvri
- Armes chimiques
- Armes biologiques
- Armes incendiaires ou utilisant du phosphore blanc
- Armes nucléaires à l'extérieur du traité de non-prolifération nucléaire de 1968

ENERGIES FOSSILES

Exclusion charbon

20% du CA repose sur le charbon ou plus de 20% du mix de production d'électricité repose sur le charbon
 Production annuelle charbon >10M tonnes ou capacité installée en centrale de charbon > 5GW
 Développement de nouvelles capacités de charbon

Non réinvestissement sur les Energies Fossiles Non Conventionnelles au-dessus de 20% de la production annuelle pour chaque type d'EFNC de la production totale d'énergie

GRANDS RISQUES ESG

Entreprises controversées

Entreprises avec un niveau élevé de controverses selon notre fournisseur de données et validé par notre recherche interne

Gouvernance défaillante

Entreprises notées sur le pilier G avec plus de 50% de critères négatifs selon la recherche interne

CATÉGORIES CAPITAL NATUREL*

Classement en trois catégories des entreprises faisant partie des huit secteurs identifiés comme les plus carbo-intensifs

Catégorie 1 : Entreprises favorablement positionnées au regard de la transition environnementale

Catégorie 2 : Entreprises au positionnement de produits ou mise en œuvre des politiques environnementales peu convaincantes en termes de cohérence

Catégorie 3 : Entreprises dont le positionnement pénalise la transition environnementale

* Appliquées aux encours Groupe.

Ces sous-ensembles se matérialisent par des exclusions ou l'absence de nouvel investissement. Ainsi les émetteurs risqués, selon les critères des sous-ensembles, sont exclus de l'univers d'investissement des portefeuilles de Groupama AM.

En complément, Groupama AM a recours aux analyses du fournisseur Moody's sur les risques physiques et de transition des émetteurs. Les analyses sont traduites en notes de risque, allant de 0 à 100. Groupama AM mesure son exposition aux émetteurs porteurs de risques physiques et de transition importants, selon la méthodologie de Moody's ESG, en intégrant ces indicateurs dans la note ESG de l'émetteur.

Groupama AM utilise les indicateurs PAI pour évaluer et atténuer son exposition aux risques de transition et de responsabilité.

Ces indicateurs sont incorporés dans les quatre sous-ensembles de suivi des risques de durabilité à savoir :

- Utilisation de l'indicateur "exposition à des armes controversées" (PAI 14) dans le sous-ensemble "Armes controversées" ;
- Utilisation de l'indicateur "exposition des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles" (PAI 4) dans le sous-ensemble "Énergies fossiles" ;
- Utilisation de l'indicateur "violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des principes directeur de l'OCDE par les entreprises multinationales" (PAI 10) dans le sous-ensemble "Grands risques ESG" ;
- Utilisation de l'indicateur "intensité de Gaz à effet de Serre" (PAI 3) dans le sous-ensemble "Catégories Capital naturel".

QUANTIFICATION DES RIQUES

Groupama AM contribue aux travaux de quantification des risques climatiques du portefeuille d'actifs assurantiels géré pour le compte du Groupe Groupama (portefeuille de GG Vie)

Les travaux menés en 2024, dans le cadre ont suivi la démarche suivante :

- Examen du cadre méthodologique existant de la quantification des risques ;
- Participation à la démarche et à l'établissement de la méthodologie commune avec le groupe Groupama ;
- Choix d'un indicateur et calcul sur les portefeuilles ;
- Analyse des résultats de la quantification en cours sur S1 2024.

Un indicateur du risque de transition a été sélectionné pour les entreprises en portefeuille : l'impact de la taxe carbone.

L'analyse des paramètres à intégrer pour modéliser l'impact d'une taxe carbone a ensuite été conduite selon les étapes suivantes :

- Identification des sources de données sur le niveau d'une taxe carbone en fonction de différents scénarios climatiques ;
- Détermination des paramètres à intégrer dont les secteurs les plus sensibles à l'introduction d'une taxe carbone ;
- Analyse des pratiques de place sur la modélisation d'une taxe carbone pour quantifier le risque de transition ;
- Détermination des pistes d'amélioration pour 2024-2025 en application des exigences de l'Art 29 LEC, notamment en lien avec la gestion.

Biodiversité

L'analyse menée en 2022 avait permis d'identifier que la plus forte dépendance des portefeuilles de Groupama AM était celle de l'eau superficielle, qui représentait 5.5 Md€ d'actifs en 2022.

Les entreprises concernées étaient principalement liées à la production d'énergie hydraulique, aux centrales nucléaires et thermiques et à la production d'aliments et de boissons transformés.

Groupama AM exploite un « Score Eau » dans sa méthodologie de notation ESG. Ce score combine à la fois une mesure du niveau d'impact des entreprises sur l'eau en utilisant l'indicateur PAI « Rejets dans l'eau » ainsi qu'une appréciation des politiques mises en place par l'entreprise afin de réduire son incidence négative.

Une analyse d'impact plus poussée (sur le périmètre de la gestion assurantielle) a été menée en 2024 sur une quarantaine d'entreprises.

Cette étude sera complétée dans les années à venir et sera utilisée pour l'analyse et la gestion des risques, en tenant compte de l'état actuel des données et des méthodologies d'analyse.



UNE MÉTHODOLOGIE ESG STRUCTURÉE

Groupama AM a développé une méthodologie de notation ESG permettant de détecter les mutations économiques liées aux transitions numériques, démographiques et environnementales. Ce modèle de notation permet de répondre aux enjeux de la double matérialité, c'est-à-dire :

- Identifier les impacts financiers négatifs (risques), mais également positifs (opportunités) que des facteurs ESG peuvent avoir sur la valeur financière des investissements ;
- Identifier l'impact positif ou négatif des facteurs ESG sur leurs choix d'investissements.

Critères environnementaux

Évaluation Groupama AM
Ces critères mesurent la manière dont les entreprises s'adaptent à la transition énergétique et écologique ainsi que les effets de leurs activités sur la biodiversité, la gestion des déchets, la pollution, la gestion de l'eau, la qualité des ressources hydriques et la consommation des matières premières

Critères sociaux & sociétaux

Évaluation Groupama AM
Ces critères englobent, d'une part, l'évaluation du capital humain de l'entreprise (gestion des compétences, formation, culture d'entreprise et climat de travail) en lien avec les trois transitions, et, d'autre part, l'évaluation de son impact sociétal (relations avec les parties prenantes externes telles que les clients, les fournisseurs et les communautés) ainsi que sa contribution aux Objectifs de développement durable.

Critères de gouvernance

Évaluation Groupama AM
Ces critères portent sur la direction, l'administration et le contrôle de l'entreprise, ainsi que sur ses interactions avec ses actionnaires, son conseil d'administration et sa direction, et sur la prise en compte des enjeux de développement durable. L'analyse de la gouvernance vise à évaluer si les dirigeants mettent en œuvre la stratégie de manière efficace et agissent dans l'intérêt global des actionnaires et des parties prenantes de l'entreprise

Groupama AM utilise des critères adaptés selon les émetteurs en raison de leurs différences fondamentales.

Analyse ESG des entreprises

Pour chacun des piliers E, S et G, Groupama Asset Management a défini une méthodologie structurée, à partir de laquelle les analystes peuvent identifier les critères ESG les plus matériels par secteur. Pour cela, ces derniers basent leur analyse sur l'impact des trois transitions identifiées par Groupama AM, qui influencent profondément les modèles d'affaires des entreprises.

Groupama AM privilégie l'utilisation de données brutes, permettant ainsi une représentation plus fidèle de la performance ESG des entreprises par rapport aux scores directement fournis par les agences de notation. Les indicateurs sont sélectionnés en fonction des principaux enjeux ESG et pondérés selon des algorithmes propriétaires prenant en compte le secteur d'activité de chaque entreprise. Par ailleurs, Groupama AM intègre les indicateurs PAI dans les analyses lorsque le taux de couverture est jugé suffisant.

Cette approche permet d'attribuer des scores distincts pour les piliers Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) aux entreprises ou aux secteurs, établissant ainsi un classement des valeurs au sein des différents univers de référence.

Ces notations sont établies sur une échelle de 0 à 100 et calculées sur plusieurs univers d'investissement. Les données ESG fournies par notre fournisseur de donnée Moody's ESG couvrent 5 000 valeurs (10 000 en cible) et les données environnementales fournies par IceBerg Datalab sont disponibles pour 2 500 valeurs.

Analyse ESG des États

L'analyse des États couvre 58 pays (31 pays développés et 27 pays émergents). L'analyse de Groupama AM prend en compte les risques et opportunités ESG afin de saisir les potentiels impacts des facteurs environnementaux, sociaux et politiques sur développement d'un pays. Cette méthodologie s'appuie sur l'analyse des trois piliers E, S et G :

- Le pilier Environnement prend en compte huit indicateurs (dont le PAI 15) qui analysent la stratégie climatique et ses impacts sur la biodiversité, en se focalisant sur l'intensité carbone et la qualité du sol ;
- Le pilier Social se concentre sur les thèmes de l'emploi, l'éducation et l'accès au service de base, avec un total de treize indicateurs (dont le PAI 16) ;
- Le pilier Gouvernance évalue le risque politique, le respect du droit et la liberté à travers sept indicateurs, tels que la stabilité politique et le contrôle de la corruption.

Chaque pays est noté sur une échelle de 1 à 100 pour l'ensemble des 28 indicateurs, avec une pondération spécifique permettant d'obtenir une note finale. L'environnement représente 25%, le social représente 50% avec une surpondération pour refléter l'engagement envers les enjeux sociaux et la gouvernance est prise en compte pour 25%.

Analyse des obligations durables

Les obligations durables, qu'elles soient vertes, sociales ou durables, sont des instruments obligataires privilégiés par les investisseurs souhaitant financer directement des projets environnementaux et/ou sociaux. Elles sont émises par des entreprises, des émetteurs supranationaux, des États ou des collectivités locales pour financer des projets qui vont générer un bénéfice environnemental ou social direct.

Groupama AM a développé une méthodologie interne pour s'assurer que ces obligations respectent des exigences définies en interne. Quatre piliers sont analysés basés sur les Green Bonds Principles, les Social Bonds Principles et les Sustainable Bonds Principles ainsi que sur la nomenclature des activités éligibles du Label Greenfin pour les obligations vertes.

Caractéristiques de l'émission

- Respect des principes internationaux ;
- Traçabilité et gestion des fonds ;
- Critères et de gouvernance pour la sélection et l'évaluation des projets.

Caractéristiques de l'émetteur

- Exclusion Grands Risques selon Groupama AM ;
- Appréciation de la politique ESG de l'émetteur.

OBLIGATIONS DURABLES

Qualité des projets financés

- Appréciation du bénéfice environnemental ou social des projets ;
- Privilégier les obligations finançant des projets qui vont au-delà de la politique ESG existante de l'émetteur.

Transparence

- Utilisation des fonds ex-ante ;
- 2nd Opinion ;
- Reporting : allocation des fonds et indicateurs d'impact ;
- Audit.



Une présentation détaillée des méthodologies présentées dans cette section est disponible sur le site internet de Groupama AM.

Les sources de données exploitées

Groupama AM a recours aux fournisseurs suivants pour appliquer ses méthodologies :



Moody's ESG
Analyse sociale et environnementale des entreprises. Analyse de la gouvernance des sociétés. Analyse et suivi des controverses



ISS / PROXINVEST (GLASS LEWIS)
Analyse de résolutions d'AG et aide à l'application de la politique de vote



ISS ETHIX
Veille sur les entreprises ayant une activité de production, de commercialisation et de distribution des armes controversées



ICEBERG DATA LAB
Intensité carbone, Indicateur d'alignement à un scénario climatique, NEC (Contribution environnementale nette), empreinte biodiversité

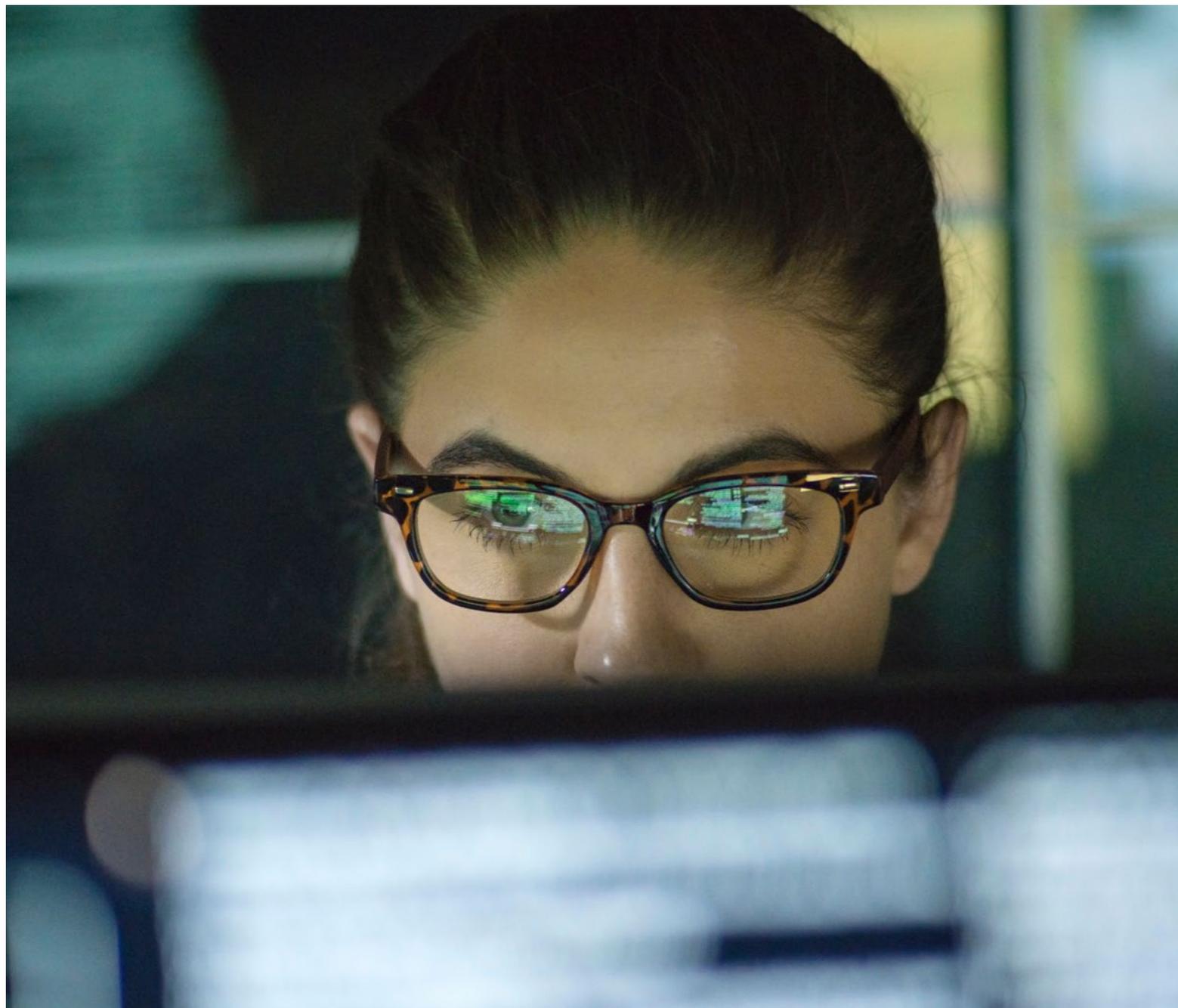
Des outils de notation dédiés

Afin d'assurer la bonne application de ses méthodologies, les outils de Groupama AM ont été développés en collaboration avec les équipes, d'administration des référentiels et du système d'information dans le but d'améliorer l'accès aux données ESG et d'en faciliter l'usage.

L'ensemble des données ESG sont mises à disposition de tous les gérants de portefeuilles de Groupama AM. Ils disposent ainsi des outils « AvisRecherche© » et « StarQube » qui offrent une vue complète des études macro-économiques et fondamentales, les notations sur les critères E, S et G, ainsi que toutes les données brutes sous-jacentes (indicateurs) constituant une note ESG.

Les données, qu'elles soient brutes ou calculées, sont distribuées de manière homogène vers « SimCorp Dimension », l'outil de gestion des portefeuilles et de suivi des risques.

Ce processus assure une gestion efficiente et centralisée des données ESG au sein de Groupama AM.



PLAN CONTINU D'AMÉLIORATION

Comme tous les investisseurs, Groupama AM rencontre d'importants défis dans l'exploitation des données ESG, principalement en raison de l'absence de modélisation, du manque de couverture, des variations lors des changements de modèle des fournisseurs, ainsi que du manque de transparence associé. Dans la continuité des actions enclenchées en 2023, les équipes de Groupama AM sont fortement investies pour améliorer la qualité des données ESG. Ce processus s'articule en trois actions principales :

Mise en place de contrôles systématiques dans les outils d'analyse :

Groupama AM a mis en place des contrôles automatisés en amont de l'intégration des données dans son outil interne StarQube. Chaque valeur est examinée pour détecter les anomalies, les variations importantes sont identifiées, et les changements de périmètre sont suivis. Groupama AM vérifie et corrige les données de mauvaise qualité afin de les rendre cohérentes, avec une piste d'audit. Ces contrôles permettent à Groupama AM de garantir des données fiables et de meilleure

qualité pour ses analyses et décisions d'investissement.

Analyses internes des émetteurs :

lors des analyses sur les valeurs suivies, Groupama AM vérifie et corrige les données brutes des fournisseurs afin des rendre cohérentes dans StarQube. Ces contrôles permettent à Groupama AM de garantir des données fiables et de meilleure qualité pour ses analyses et décisions d'investissement. En complément, un processus d'initiation (forçage) a été mis en place pour permettre d'attribuer des notes aux valeurs non suivies par les fournisseurs. Chaque émetteur fait l'objet d'une analyse ESG interne, validée ensuite par le Comité de Recherche.

Échange avec les fournisseurs de données :

Groupama AM échange constamment avec ses fournisseurs de données ESG afin de remonter les anomalies constatées et les points d'incompréhension. Ce dialogue proactif avec les fournisseurs permet également à Groupama AM de mieux s'approprier les modèles estimatifs qu'elle exploite.

L'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL EST PLEINEMENT INTÉGRÉ DANS LA STRATEGIE ESG DE GROUPAMA AM

L'engagement désigne l'influence des investisseurs sur les pratiques des entreprises en mettant à profit leur position d'actionnaire ou d'investisseur. C'est une composante majeure du processus d'investissement. Il permet aux investisseurs d'inciter à l'amélioration de la stratégie environnementale, sociale, sociétale des entreprises ainsi que de leur gouvernance.

La démarche d'engagement actionnarial de Groupama AM vise en particulier les thèmes suivants :

- Les risques de durabilité ;
- La transition énergétique et environnementale ;
- Les écarts de rémunération.

3 typologies d'initiatives sont conduites par Groupama AM :

1. Le dialogue avec les entreprises qui comprend des rencontres régulières avec le management d'entreprises en portefeuille ou non, l'engagement individuel avec les entreprises ciblées et des échanges sur les projets de résolution présentés aux Assemblées générales ;
2. Une participation à des initiatives collaboratives, de portée européenne et internationale ;
3. Une politique de vote exigeante, en place depuis 2001.

Groupama AM a mis en place un comité semestriel, présidé par sa Directrice Générale pour valider les politiques d'engagement et de vote et suivre leurs mises en œuvre.

La politique d'engagement de Groupama AM et un bilan 2023 sont présentés de manière détaillée sur son site Internet.

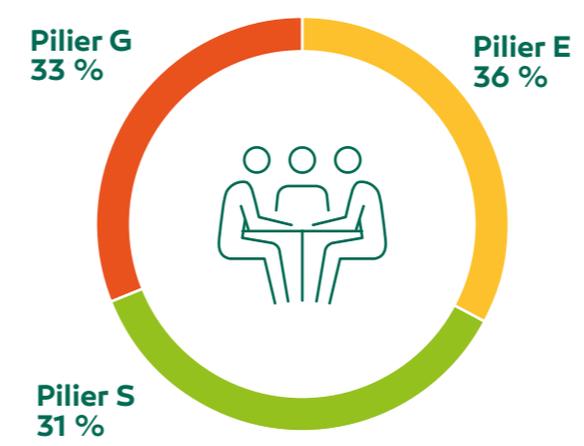


1 / LE DIALOGUE AVEC LES ENTREPRISES

Des rencontres régulières avec le management

Les analystes et les gérants participent régulièrement à des rencontres avec le management des entreprises. Les échanges portent à la fois sur les stratégies RSE des entreprises, mais également sur la mise en place et la mesure d'indicateurs précis afin d'évaluer leur progrès. Le dialogue direct avec le management est une composante essentielle à la fois du processus de gestion et du suivi des enjeux ESG.

PILIER ABORDÉ PAR RENCONTRE ENTREPRISE



- 261 entreprises rencontrées
- 399 réunions
- 79 % des réunions Recherche et Gestion avec les entreprises abordent des thèmes ESG



L'engagement individuel avec les entreprises ciblées

Les entreprises détenues en portefeuille et présentant un potentiel important d'amélioration des pratiques ESG font l'objet d'un engagement individuel, en particulier pour les petites et moyennes entreprises qui ne publient pas suffisamment de données ESG.

Les thématiques de l'engagement et les objectifs précis sont définis en amont, dès l'entrée en dialogue. Il s'agit d'une démarche de long terme (3 ans minimum) qui doit aboutir aux réels progrès de la part des entreprises contactées, constatés dans le cadre d'un suivi régulier et d'une mesure d'impact via des indicateurs sélectionnés.

En 2023, Groupama AM a échangé avec chacune des sociétés faisant l'objet d'un engagement individuel pour faire le point sur les progrès réalisés, l'atteinte des objectifs fixés par l'engagement, mais aussi partager les difficultés des entreprises comme les bonnes pratiques constatées par Groupama AM chez d'autres entreprises.

Lorsque les échanges avec l'entreprise n'ont pas permis l'atteinte des objectifs fixés, Groupama AM peut décider de se désinvestir totalement ou partiellement de l'entreprise. Ce fut le cas en 2023 avec l'entreprise suédoise Fortnox AB. Cette société s'était engagée envers Groupama AM à définir et divulguer des indicateurs ESG précis sous 3 ans, sur des sujets touchant par exemple aux employés (heures de travail, accidentologie) ou à l'intégration de critères ESG dans la rémunération des dirigeants. Face aux peu d'avancées concrètes, Groupama AM a pris la décision de désinvestir partiellement de la société pour tous les portefeuilles ouverts de la stratégie concernée (environ 7% des encours). Les objectifs à atteindre ont été renouvelés auprès de la nouvelle responsable ESG de l'entreprise début 2024.

Échanges sur les projets de résolution des Assemblées générales

Des rencontres spécifiques sont organisées avec les entreprises durant la saison des Assemblées Générales. Ce dialogue est l'occasion de mieux comprendre les motivations et la nature des projets de résolution pour l'Assemblée Générale et d'expliquer la politique de vote de Groupama AM à l'entreprise.



17
réunions avec 13 entreprises

- Transparence sur les indicateurs ESG ;
- Transition énergétique ;
- Gouvernance ;
- Droit des salariés.



6
rencontres avec 5 entreprises

- Transition énergétique ;
- Gouvernance.

ENGAGEMENT INDIVIDUEL AVEC INTERROLL : UNE DÉMARCHÉ RÉUSSIE !

Le groupe Interroll est le leader mondial de la fourniture de solutions de manutention. La société a été fondée en 1959 et est cotée au SIX Swiss Exchange depuis 1997. Interroll dispose d'un réseau mondial de 35 entreprises avec un chiffre d'affaires de 664 millions de francs suisses. Elle emploie 2.500 personnes.

Groupama AM détient cette valeur dans ses portefeuilles Small et Mid cap européens.

Avant l'intervention de Groupama AM, Interroll ne publiait aucun rapport de durabilité. Malgré l'intégration de certains principes de base comme le Global Compact et l'intérêt marqué lors des échanges pour les sujets ESG, l'entreprise manquait de transparence et de formalisation via des indicateurs précis sur les sujets ESG.

Groupama AM a débuté en 2021 une démarche formalisée avec la société afin d'inciter le groupe à faire preuve de davantage de transparence via la publication d'un rapport de durabilité comprenant une liste d'indicateurs précis. Groupama AM a également demandé à ce que la rémunération des dirigeants contienne des indicateurs ESG en lien avec les enjeux de l'entreprise.

Résultat de la démarche, le premier rapport de durabilité a été publié en 2023 sur les données 2022 et sa lecture nous a permis de mesurer les progrès réalisés par l'entreprise en seulement deux ans, en termes de transparence, de précision et d'exhaustivité des indicateurs publiés. Une large majorité des indicateurs demandés par Groupama AM sont présents.

Les exemples d'indicateurs publiés sont nombreux et couvrent les différents piliers E,S et G. Les démarches avec Ecovadis et avec SBTi sont engagées, ce qui permettra à terme d'obtenir davantage encore de détail sur la transition de la société.

2 / PARTICIPATION À DES INITIATIVES COLLABORATIVES

Afin de renforcer son influence auprès de certaines entreprises, Groupama AM peut choisir de s'associer à d'autres investisseurs en participant à des engagements collectifs :

- Signature de lettre ou tribune avec d'autres gérants pour interpeller les dirigeants ou les autorités sur un sujet précis ;
- Dépôt ou soutien d'une résolution portée par les actionnaires en assemblée générale ;
- Participation à des travaux collectifs visant à établir de bonnes pratiques d'un secteur.

La liste des engagements collaboratifs et leurs objectifs sont indiqués dans le bilan d'engagement 2023 :



3 / UNE POLITIQUE DE VOTE EXIGEANTE

La volonté ferme de Groupama AM de faire respecter les principes de sa politique de vote sur le plus grand nombre possible de ses investissements passe par l'élargissement régulier du périmètre des AG (Assemblées Générales) couvertes. L'engagement pour les portefeuilles labellisés ISR de voter pour l'ensemble de leur position a été mis en œuvre depuis plusieurs années, en avance de phase sur les exigences du nouveau référentiel du label ISR.

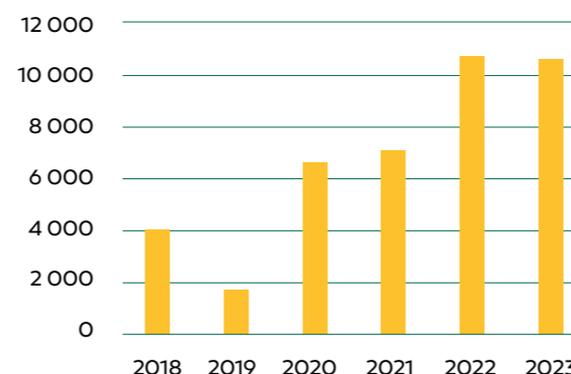
Le vote aux assemblées générales permet aux investisseurs de marquer leur approbation ou leur désaccord quant aux actions engagées par les dirigeants des entreprises. Le vote fait partie intégrante du processus de gestion.

La politique de vote de Groupama AM est revue chaque année afin de tenir compte de l'évolution des lois et règlements, des codes de gouvernance, des pratiques de place et des recommandations des analyses internes.

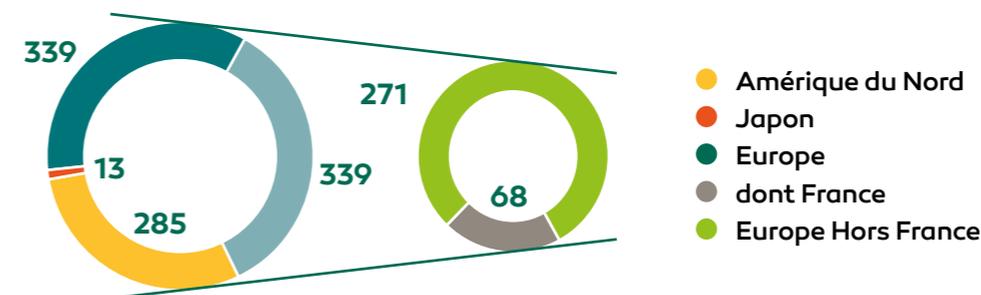
Groupama AM a fait évoluer sa politique de vote en 2023 :

- Renforcement des critères de nomination des administrateurs du conseil d'administration (féminisation, rajeunissement ;
- Renforcement des exigences de critères ESG dans la politique de rémunération du management : au moins un critère climatique ou environnemental pour toutes les entreprises de grande capitalisation dans les critères de performance ;
- Application de la démarche de vote ISS intégrant davantage de critères ISR (ISS/ISR) sur les assemblées générales des entreprises américaines ;
- Publication du détail des votes sur le site internet de Groupama AM.

RÉSOLUTIONS VOTÉES



AG 2023 - RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE



LES VOTES D'OPPOSITION

NATURE DE LA RÉOLUTION	TOTAL DES RÉOLUTIONS APPROUVÉES	TOTAL DES RÉOLUTIONS REJETÉES/AUTRES	TOTAL DES RÉOLUTIONS	POURCENTAGE DE VOTES NÉGATIFS
Actionnariat salarié	100	1	101	1%
Dispositifs Anti-OPA et Opérations Financières/Fusions	695	235	930	25%
Formalités et autres motifs	1 917	464	2 381	19%
Nomination/Jetons de Présence des Membres du CA ou du Conseil de surveillance	4 048	1 289	5 337	24%
Rémunération des dirigeants et des Salariés (hors actionnariat et salarié)	994	353	1 347	26%
Résolutions externes (proposées par les actionnaires)	318	126	444	28%
Total	8 072	2 468	10 540	23%

Votes de Groupama AM sur les résolutions « Say on Climate »

Plusieurs types de résolutions sont possibles :

- Voter pour le principe même de soumettre au vote régulier en AG a stratégie climat de l'entreprise ;
- Voter pour la stratégie en elle-même, tous les 3 ans par exemple ;
- Voter sur le rapport annuel de mise en œuvre de la stratégie climat et les éventuels ajustements (cibles, objectifs, délais) ;
- L'exigence de Groupama AM sur la stratégie climat présentée par les entreprises s'est traduite par des votes d'opposition à une partie des résolutions « Say on Climate ».

Groupama AM examine notamment les objectifs de diminution des émissions de gaz à effet de serre à court, moyen et long terme, les moyens utilisés (compensation ou réduction), le périmètre des engagements pris, les certifications externes engageantes (SBTI), les plans d'investissement mis en face.

PAYS	VALEUR	VOTE GROUPAMA AM
France	Total Energies	En faveur
France	KLEPIERRE	En faveur
France	Schneider Electric	En faveur
France	VALLOUREC	En faveur
Portugal	EDP ENERGIAS DE PORTUGAL	En faveur
Espagne	AENA	En faveur
Suisse	HOLCIM	En faveur
Suisse	UBS GROUP	En faveur
Royaume-Uni	LEGAL & GENERAL GROUP	En faveur
Royaume-Uni	SSE	En faveur
Royaume-Uni	AVIVA	En faveur
Canada	CANADIAN PACIFIC KANSAS CITY	Opposition
France	Carrefour	Opposition
France	Amundi	Opposition
Royaume-Uni	SHELL	Opposition



Résolutions externes des actionnaires minoritaires

Là également, les résolutions peuvent toucher à différents aspects des stratégies climatiques :

- Transparence sur les pratiques de lobbying des sociétés ;
- Transparence sur les émissions de gaz à effet de serre.

Les résolutions externes portées par les actionnaires minoritaires sont davantage présentes aux États-Unis, les modalités de dépôt étant beaucoup plus contraignantes en Europe.

PAYS	VALEUR	VOTE GROUPAMA AM	AG - RÉSULTAT % APPROBATION	SUJET PRINCIPAL
Etats-Unis	CHUBB	En faveur	29%	Transparence sur le financement des énergies fossiles
Etats-Unis	ALPHABET	En faveur	14%	Lobbying Changement climatique
Etats-Unis	BANK OF AMERICA CORP	En faveur	29%	Transparence sur le financement des énergies fossiles
Etats-Unis	CHEVRON CORP	En faveur	10%	Emissions de gaz à effet de serre
Etats-Unis	CHEVRON CORP	En faveur	18%	Rapport sur les politiques environnementales
Etats-Unis	COMCAST CORP	En faveur	10%	Emission de gaz à effet de serre
Etats-Unis	CONSTELLATION BRANDS	En faveur	31%	Emission de gaz à effet de serre
Etats-Unis	DARDEN RESTURANTS	En faveur	24%	Emission de gaz à effet de serre
Etats-Unis	GENERAL ELECTRIC	En faveur	10%	Action sur le changement climatique
Etats-Unis	GOLDMAN SACHS GROUP	En faveur	30%	Transparence sur le financement des énergies fossiles
Etats-Unis	JP MORGAN CHASE & CO	En faveur	35%	Transparence sur le financement des énergies fossiles
Etats-Unis	MOSAIC CO	En faveur	30%	Emissions de gaz à effet de serre
Etats-Unis	RTX CORP	En faveur	37%	Emissions de gaz à effet de serre
Etats-Unis	SOUTHERN CO	En faveur	20%	Emissions de gaz à effet de serre
Etats-Unis	TRAVELERS COS	En faveur	15%	Transparence sur le financement des énergies fossiles
Etats-Unis	UNITED PARCEL SERVICE	En faveur	20%	Emissions de gaz à effet de serre
Etats-Unis	VALERO ERNEGY	En faveur	32%	Emissions de gaz à effet de serre
France	TOTALENERGIES	En faveur	30%	Emissions de gaz à effet de serre
France	ENGIE	Opposition	24%	Action sur le changement climatique
Japon	TOYOTA MOTOR	En faveur	15%	Rapport sur le changement climatique
Japon	SUMITOMO UFJ FINANCIAL	Opposition	21%	Transparence sur le financement des énergies fossiles
Japon	MITSUBISHI UFJ FINANCIAL	Opposition	17%	Transparence sur le financement des énergies fossiles
Norvège	EQUINOR	En faveur	4%	Action sur le changement climatique
Royaume-Uni	BP	En faveur	17%	Emissions de gaz à effet de serre
Royaume-Uni	SHELL	En faveur	20%	Emissions de gaz à effet de serre

Prise en compte des PAI dans le processus d'investissement

Les principales incidences négatives (PAI) désignent les effets négatifs, importants ou potentiellement importants sur les facteurs de durabilité, résultant des décisions d'investissement ou des conseils fournis par la société de gestion. Le règlement européen SFDR fixe une liste d'indicateurs obligatoires et optionnels pour le suivi de ces incidences.

En application du principe de double matérialité les principales incidences négatives (ci-après PAI) sont prises en compte à plusieurs niveaux de la démarche d'investissement durable : la politique d'exclusions, le suivi des controverses, la politique d'engagement et la méthodologie d'analyse ESG interne. Cette prise en compte permet de limiter les impacts environnementaux et sociaux résultant des décisions d'investissement et d'assurer un suivi des risques de durabilité auxquels les portefeuilles pourraient être exposés.

Groupama AM intègre la majorité des indicateurs PAI dans sa méthodologie de notation ESG.

Les PAI 4 et 14 ne sont pas intégrés car Groupama AM ne dispose pas, à ce stade, d'une couverture de données suffisante sur ces indicateurs. Néanmoins, Groupama AM applique :

- Une politique d'exclusion sur le charbon et une politique de non-réinvestissement dans les énergies fossiles non-conventionnelles afin de réduire ses incidences sur la thématique du PAI 4 ;
- Une politique d'exclusion sur l'armement afin de prendre en compte le PAI 14.

Critères de sélection des indicateurs des principales incidences négatives :

- La conformité de la méthodologie de calcul utilisée par le fournisseur de données avec les exigences du règlement SFDR ;
- La stabilité des données émetteurs afin de réduire la volatilité qui peut être constatée lors des mises à jour de certains indicateurs ;
- L'amélioration du périmètre d'émetteurs couverts ;
- La fréquence de mise à jour des données émetteurs.

La hiérarchisation des principales incidences négatives en matière de durabilité se fait en fonction des critères suivants :

- La matérialité du secteur aux enjeux ESG en lien avec les PAI.
 - Les indicateurs d'incidences négatives sont intégrés dans le calcul de la note ESG. La pondération des piliers E et S dans la note ESG globale est fonction de la matérialité des enjeux environnementaux et sociaux/ sociétaux de chaque secteur
- La disponibilité et la qualité des informations quantitatives et qualitatives utilisées pour prendre en compte les incidences négatives tout au long de la démarche d'analyse :
 - Politique d'exclusion
 - Analyse ESG
 - Politique d'engagement : politique de dialogue et de vote sur les thèmes de la transition énergétique, les risques de durabilités et les écarts de rémunération
- La couverture des indicateurs quantitatifs relatifs aux incidences négatives sur les facteurs de durabilité.



PLAN CONTINU D'AMÉLIORATION : QUALITÉ DE LA DONNÉE ESG

Groupama AM identifie les incidences négatives les plus significatives à court et à long terme sur les portefeuilles d'investissement. Dans cette analyse, il est confronté à des problématiques de faible couverture, de volatilité et de faible qualité des données PAI.

Un plan d'amélioration de la qualité des données ESG est mis en œuvre à plusieurs niveaux de l'entreprise pour répondre à ces sujets.

Une présentation des actions entreprises par Groupama AM pour améliorer la qualité des données ESG qu'elle exploite est disponible sur le lien ci-dessous.



Hiérarchisation des PAI :

- Priorité 1 : PAI 1, PAI2, PAI 3, PAI 4, PAI 10, PAI 13 et PAI 14
- Priorité 2 : PAI 5, PAI 6, PAI 7, PAI 8, PAI 9, PAI 11, PAI 12

Fournisseurs de données : Iceberg Data Lab, Moody's, ISS »

Le tableau ci-dessous (page 40) présente les niveaux de prise en compte des 16 indicateurs PAI obligatoires et des 2 indicateurs PAI optionnels retenus par Groupama AM.

Niveau de prise en compte des incidences négatives

Libellé du PAI		Politique d'engagement	Politique d'exclusion	Analyse ESG	Suivi des controverses
PAI OBLIGATOIRES – tableau 1					
PAI 1	1. Emission de gaz à effet de serre Scope 1				
	1. Emission de gaz à effet de serre Scope 2				
	1. Emission de Gaz à effet de serre Scope 3				
	1. Emissions totales de Gaz à effet de serre				
PAI 2	2. Empreinte Carbone Totale				
PAI 3	3. Intensité carbone				
PAI 4	4. Part des investissements dans des entreprises du secteur des énergies fossiles				
PAI 5	5. Part de la consommation d'énergies non renouvelables par rapport à la production d'énergie totale				
	5. Part de la production d'énergies non renouvelables par rapport à la production d'énergie totale				
PAI 6	6. Intensité moyenne de consommation d'énergie des secteurs à fort enjeux climatiques				
PAI 7	7. Biodiversité - Activités affectant négativement les zones sensibles				
PAI 8	8. Emissions de produits dans l'eau				
PAI 9	9. Déchets dangereux (Tonnes)				
PAI 10	10. Violations des principes du Pacte mondial de l'ONU et de l'OCDE à l'attention des entreprises multinationales				
PAI 11	11. Absence de processus ou de contrôle de la conformité aux principes du Pacte mondial de l'ONU et de l'OCDE à l'attention des entreprises multinationales				
PAI 12	12. Ecart moyen de rémunération entre les sexes				
PAI 13	13. Diversité des sexes représentés au conseil d'administration				
PAI 14	14. Exposition aux armes controversées				
PAI 15	Intensité carbone				
PAI 16	Pays sujets à des violations des droits sociaux				
PAI ADDITIONNELS					
PAI 3 tableau 3	3. Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies				
PAI 6 tableau 2	6. Utilisation et recyclage de l'eau				



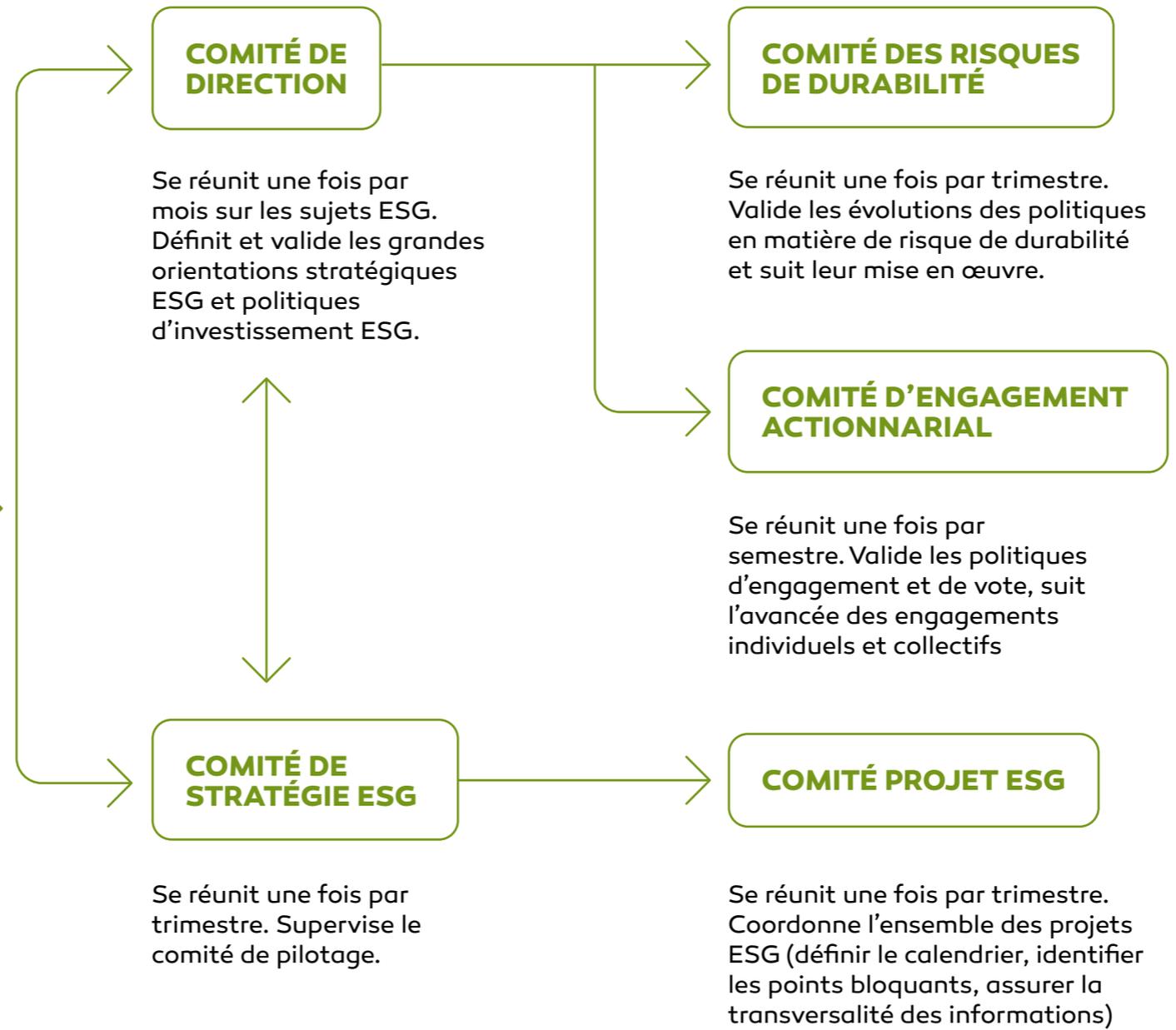
5

UNE ORGANISATION ET DES MOYENS ADAPTÉS AUX AMBITIONS

I / LA GOUVERNANCE ESG DE GROUPAMA AM

Pour relever les importants défis d'une gestion responsable, Groupama AM intègre la prise en compte des critères ESG dans l'ensemble de ses instances de gouvernance. Pour cela, Groupama AM a poursuivi plusieurs objectifs en intégrant la dimension ESG dans toutes les directions de l'entreprise, en garantissant la bonne mise en œuvre de la stratégie ESG et en renforçant la culture ESG de l'entreprise.

CONSEIL D'ADMINISTRATION



L'INTÉGRATION DES CRITÈRES ESG DANS LES ORGANES DE DIRECTION ET LES INSTANCES DE PILOTAGE

Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration joue un rôle central dans la gouvernance de Groupama AM : il supervise sa stratégie, la relation avec les dirigeants, la gestion des risques, ainsi que la conformité aux normes éthiques. L'ESG est l'une des grandes orientations stratégiques de Groupama AM qui sont validées en Conseil d'administration.

Les compétences de ses membres s'exercent à la fois dans la supervision du déploiement de la stratégie ESG-Climat de Groupama Assurances Mutuelles, sa maison mère, mais également dans le suivi de son implémentation concrète dans les investissements.

À ce titre, le Conseil d'administration valide la politique de vote et la politique d'engagement de Groupama AM chaque année, ainsi que le rapport de vote.

Comité de direction

Le Comité de direction valide les grandes orientations de la stratégie ESG de Groupama AM définies par le Comité Stratégie ESG et se réunit chaque mois pour s'assurer de leur mise en œuvre effective dans les décisions d'investissement. À ce titre, le Comité de direction intervient pour valider les politiques ESG, les évolutions méthodologiques importantes, les modifications majeures des critères ESG des portefeuilles, le lancement de nouvelles stratégies ESG et

les moyens alloués à la mise en œuvre de la stratégie ESG (formations, développement et maintenance informatiques...)

Plusieurs membres du Comité de direction sont particulièrement impliqués dans la mise en œuvre de la stratégie ESG, en particulier, la directrice générale qui préside le Comité Stratégie ESG et le Comité d'engagement actionnarial, la directrice de la Recherche et de la Stratégie ESG, le directeur des Gestions, responsable de la bonne application des politiques d'investissements ESG, le directeur des Risques qui préside le Comité des risques de durabilité, la directrice Conseil et Contrôles en charge de l'application des évolutions réglementaires y compris celles liées à la finance durable ou encore le directeur des Activités support qui supervise l'adéquation des moyens et la qualité des données ESG.

Comité Stratégie ESG

Le Comité Stratégie ESG, présidé par la directrice générale et composé des membres du Comité de direction, se réunit chaque trimestre pour définir les orientations stratégiques ESG qui sont validées par le Comité de direction et superviser leur mise en œuvre.

Comité de pilotage ESG

La déclinaison opérationnelle de la stratégie ESG se traduit par la conduite de plusieurs projets de transformation des organisations, des processus et des moyens qui sont nécessaires pour l'atteinte des objectifs. Chaque trimestre, le Comité de pilotage ESG supervise leur bonne avancée dans le respect des calendriers fixés.

Comité Risque de durabilité

Le Comité Risque de durabilité est responsable de la mise à jour et du suivi des politiques d'investissement ESG, notamment la politique de non-réinvestissement des énergies fossiles, la politique d'exclusion des armes controversées, les Grands risques ESG, la politique environnementale spécifique de Groupama et le respect des limites ESG dans les portefeuilles.

Ce comité se réunit chaque trimestre, est présidé par le directeur des Risques et est composé des responsables des Gestions, de la directrice de la Recherche et de la Stratégie ESG, ainsi que de la responsable de la Conformité et du Contrôle interne.

Comité d'engagement actionnarial

Le Comité d'engagement actionnarial assure une double mission : valider les orientations de la politique d'engagement et suivre leur bonne implémentation d'une part, valider la politique d'engagement et suivre l'avancée des engagements entre Groupama AM et chacune des entreprises concernées d'autre part.

Ce Comité, présidé par la directrice générale, se réunit tous les semestres. Il est composé de membres de l'équipe Stratégie ESG, du responsable des gestions actions et de l'équipe Overlay en charge de l'implémentation de la politique de vote.



DES EXPERTISES ESG AU SERVICE DE L'ENSEMBLE DE L'ORGANISATION

L'équipe Stratégie ESG est chargée de la déclinaison opérationnelle de la stratégie ESG. À ce titre, elle assure la coordination opérationnelle des initiatives et des projets définis pour atteindre les objectifs fixés.

Placée sous la responsabilité de la directrice de la Recherche et de la Stratégie ESG, l'équipe Stratégie ESG est composée de deux analystes : une experte ESG et une chargée de mission Engagement et Gouvernance.

L'équipe interne de Recherche est responsable des analyses des émetteurs à destination des gérants de portefeuille, ainsi que de l'enrichissement des méthodologies d'analyse fondamentale pour y intégrer les risques et les opportunités ESG.

Elle est composée de 11 analystes et de 3 économistes.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

Dès 2011, Groupama AM a mis en place un Comité des rémunérations conformément aux exigences des Directives AIFM et OPCVM V.



Politique de rémunération

L'entreprise privilégie une approche responsable de la gestion d'actifs, conciliant recherche de performances financières et respect des critères ESG dans l'analyse et les décisions d'investissement.

Groupama AM veille à ce que la politique de rémunération soit conforme à sa stratégie économique, ses objectifs, ses valeurs ainsi qu'à ses intérêts et à ceux des portefeuilles qu'elle gère.

La politique promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, les règlements et documents constitutifs des portefeuilles gérés. Elle intègre les Risques en matière de durabilité qu'elle a identifiés et validés en Comité de direction, lesquels sont encadrés selon les types de gestion et de portefeuille par une exclusion totale, une exclusion sous condition ou une autorisation devant être dûment justifiée et documentée.

Les critères de performance des équipes de Gestion intègrent les exigences de respect du cadre de gestion, et notamment ses aspects ESG (respect de la politique Énergies fossiles, des contraintes liées aux Grands risques ESG et pour certains fonds, celles des labels ou des normes articles 8 et 9 SFDR).



II / DES ENGAGEMENTS DE PLACE

Logo + Lien internet	Nom de l'initiative	Implication de Groupama AM	Impact opérationnel
  Principles for Responsible Investment	Principles for Responsible Investment (PRI)	Groupama AM est l'un des signataires fondateurs des PRI en 2006 et participe aux travaux via différentes initiatives, notamment sur le Climate 100+	Les PRI donnent accès aux investisseurs tels que Groupama AM, à des travaux de réflexion sur l'implémentation des critères ESG dans leur politique d'investissement et leur permettent de renforcer leurs actions d'engagement grâce à des initiatives collaboratives telles que le Climate 100+ et la déclaration contre la perte de biodiversité (SPRING)
  AFG	Association Française de Gestion Financière	Groupama AM a présidé de 2015 à mi 2024 la Commission « Finance durable » et s'engage sur différentes thématiques telles que les labels, la réglementation de la finance durable, la gouvernance d'entreprise ou encore l'impact	Participer aux différentes commissions de l'AFG permet à Groupama AM de promouvoir sa définition exigeante de l'ESG dans les organismes de Place et dans les relations avec les autorités de tutelle notamment lors de l'élaboration des réponses communes aux consultations réglementaires ou des recommandations pour la saison des votes
  INSTITUT DE LA FINANCE DURABLE PARIS EUROPLACE	Institut de la finance durable	Au sein de cette association portée par « Paris Europlace » pour promouvoir la finance durable, Groupama AM participe à différents travaux notamment sur la biodiversité et l'impact	Groupama AM participe aux groupes de travail sur des thématiques telles que la biodiversité et l'impact, ce qui lui permet de promouvoir sa vision sur ces enjeux et de renforcer son expertise grâce aux échanges avec les acteurs de la Place
  OBSERVATOIRE de la finance durable	L'observatoire de la Finance Durable	Groupama AM publie chaque année ses engagements ESG	Groupama AM, publie chaque année une liste détaillée de ses engagements ESG notamment (politique énergies fossiles, politique d'armes controversées...) permettant aux tierces personnes d'obtenir un modèle de comparaison entre les différents acteurs de la Place.
  FIR FORUM POUR L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE	Forum pour l'investissement responsable	Groupama AM est membre du FIR et participe à ce titre à différents groupes de travail (Engagement) en collaboration avec d'autres associations professionnelles afin de promouvoir l'ISR	Groupama AM a participé à l'initiative « Say on Climate », appelant les 35 principaux émetteurs du Foostie 250 à soumettre un plan d'alignement avec les Accords de Paris à leurs Assemblées générales. Cet engagement est aligné avec la politique d'engagement de Groupama AM
  SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES ANALYSTES FINANCIERS	Société Française des Analystes Financiers (SFAF)	Groupama AM participe à la commission extra-financière	Groupama AM intervient dans la définition des modules de formation du CESGA
  Observatoire de la responsabilité sociétale des entreprises	Observatoire de la responsabilité sociétale des entreprises	Groupama AM a participé à l'édition de plusieurs guides relatifs à la promotion de l'ISR	La structure permet à Groupama AM de bénéficier d'échanges et de veiller avec les parties prenantes sous forme de groupe de travail/conférences permettant de promouvoir et soutenir les bonnes pratiques sur la RSE et le développement durable

III / DES MOYENS IMPORTANTS DÉDIÉS AU DÉPLOIEMENT DE LA STRATÉGIE ESG DE GROUPAMA AM

RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIÈRES



Ces ETP couvrent les activités liées à :

- La gestion des fonds ou mandats articles 8 et 9 ;
- Le suivi des règles de gestion ESG ;
- L'équipe de Stratégie ESG ;
- La part de l'analyse relative à l'ESG réalisée par la Recherche ;
- La mise en œuvre de projets IT en lien avec l'ESG ;
- L'implémentation de la réglementation SFDR ;
- L'élaboration de réponses aux sollicitations des clients ;
- Les formations.

Soit 12% de l'effectif



Ce budget prend en compte les coûts suivants :

- Les fournisseurs de données ESG ;
- Les coûts d'achat de recherche externe ;
- Les participations aux initiatives de place.

Soit 30% du budget ESG



2023
1791
heures de formation sur le thème ESG soit 7,4 heures de formation par salarié.

UN PROGRAMME DE FORMATION CONTINUE

Former tous les départements de Groupama AM aux différents sujets ESG est l'une des deux grandes orientations de la stratégie ESG interne. La prise en compte de critères ESG dans les décisions d'investissements dans la majeure partie des encours de Groupama AM et le développement d'une offre durable ne sont possibles que par le renforcement d'une culture ESG commune. La formation des équipes est une des clés du succès de la transformation d'une société de gestion.

Dans la continuité du programme de formation de 2022, tous les collaborateurs ont suivi des formations en 2023, allant de sessions générales sur les concepts clés de l'ESG à des formations dédiées aux spécificités métiers de certaines équipes.

Formations dispensées en 2023 :

Date	Thèmes	Contenu	Equipes	Nombre	Durée
Février 2023	L'ESG chez Groupama AM	Concepts fondamentaux de la finance durable, la méthodologie ESG propriétaire de Groupama AM, la politique de vote et d'engagement, les politiques d'exclusion	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les collaborateurs 	250	2h
Octobre 2023	Gouvernance	Définitions, méthodologies ESG des facteurs de gouvernance, dispensant des connaissances essentielles telles que les définitions clés, les méthodologies ESG et les indicateurs pertinents. Ces sessions explorent également les liens entre la gouvernance et les risques de durabilité, ainsi que l'importance des politiques de vote.	<ul style="list-style-type: none"> • Gestions ; • Ingénierie Financière. 	60	2h
Novembre 2023	Les labels ESG	Présentation des labels ESG européens. Un focus est fait sur le label ISR, pour : <ul style="list-style-type: none"> • Rappeler les exigences actuelles du Label ISR ; • Décrire leur déclinaison dans le processus d'investissement des portefeuilles labélisés ; • Présenter les nouvelles évolutions apportées au règlement du Label ISR. 	<ul style="list-style-type: none"> • Communication ; • Commerciaux et Service Clients ; • Conseils et contrôles (Marketing, juridique et conformité) ; • Activités supports (Reporting, Référentiel et Informatique) ; • Risques financiers ; • Recherche ; • Gestions ; • Ingénierie financière. 	125	1h30
Décembre 2023	Environnement	Présentation des enjeux environnementaux, des indicateurs phares de mesure d'impact (NEC, CBF, température, ...) et les leviers permettant de réduire son impact sur l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Gestions ; • Ingénierie financière. 	60	2h
Courant 2023	CESGA	Préparation à l'examen de certification d'analyste ESG de l'EFFAS	Gérants, équipe Stratégie ESG	7	



7
collaborateurs ont obtenu la certification CESGA en 2023.

IV / LA PÉDAGOGIE, UN LEVIER POUR AMÉLIORER LA TRANSPARENCE DE NOS PRATIQUES ESG AUPRÈS DE NOS CLIENTS

Groupama AM veille à communiquer de façon transparente auprès des investisseurs sur ses engagements ESG en fournissant une documentation précontractuelle, des documents méthodologiques, et des rapports périodiques sur la performance ESG de ses produits.

Groupama AM met également l'accent sur des initiatives pédagogiques pour aider les investisseurs à comprendre les enjeux de la finance durable et pour qu'ils aient la capacité de faire des choix d'investissement éclairés. Dans cet objectif, un outil interactif et ludique sous forme d'un plan de métro a été développé. Les lignes de métro représentent un sujet de finance durable et les stations une notion clé définie et illustrée avec des podcasts et vidéos en format court.

Comprendre la finance durable

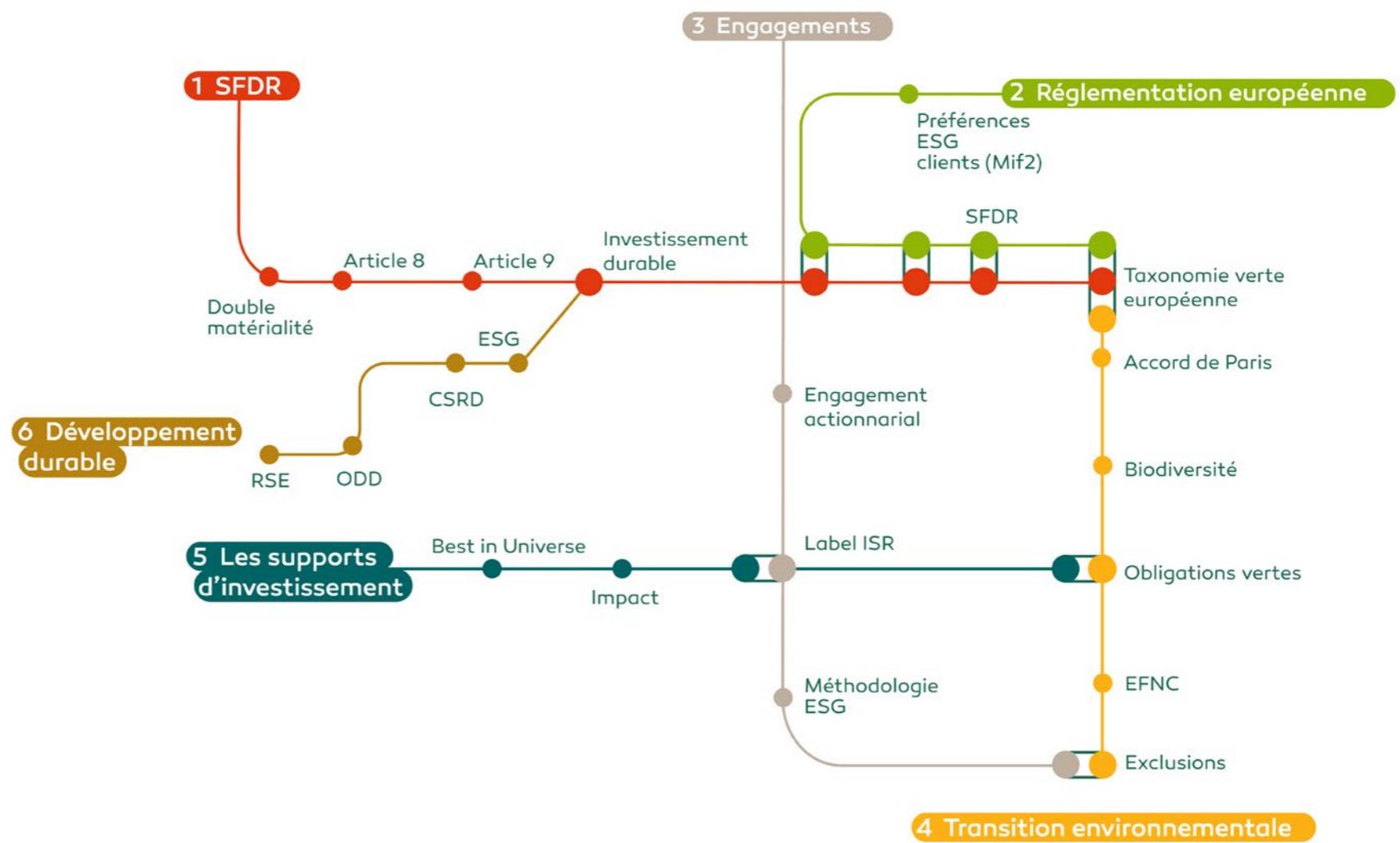


Tableau récapitulatif de la documentation ESG :

ENTITÉ GROUPAMA AM

Nature	Fréquence	Moyens de diffusion utilisés
Politique de vote	Annuelle	Site internet
Politique d'engagement	Annuelle	Site internet
Politique Energies Fossiles	À chaque modification	Site internet
Politique armes controversées	À chaque modification	Site internet
Bilan engagement et votes	Annuelle	Site internet
Rapport sur les droits de vote aux assemblées générales	Annuelle	Site internet
Méthodologie ESG	À chaque modification	Site internet

FONDS ARTICLES 8 ET 9 SFDR

Nature	Fréquence	Moyens de diffusion utilisés
Reporting	Mensuelle	Site internet
Inventaire	Annuelle	Site internet
Code de transparence	Annuelle	Site internet
Rapport d'engagement	Annuelle	Site internet
Rapport LEC Art.29	Annuelle	Site internet
Indicateurs ESG	Annuelle	Site internet
Document de transparence ESG (Art.10 du règlement SFDR)	Annuelle	Site internet
Annexe SFDR précontractuelle (Annexe II et III du règlement SFDR)	À chaque modification	Site internet
Annexe SFDR périodique (Annexes IV et V du règlement SFDR)	Annuelle	Site internet

COMMUNICATION

Nature	Fréquence	Moyens de diffusion utilisés
Guide pédagogique de la finance durable	Bisannuelle	Site internet
Newsletter	Quadrimestrielle	Site internet
Contenus pédagogiques (podcasts, ITV, outils interactifs)	Périodique	Site internet

Pour les fonds ouverts, l'ensemble des documents est publié sur le site internet de Groupama AM. Pour les fonds dédiés et les mandats, les documents règlementaires sont mis à disposition des clients.



BILAN DE LA POLITIQUE RSE DE GROUPAMA AM

GROUPAMA AM CRÉE SA PROPRE FONDATION

La Fondation Groupama Asset Management, abritée par la Fondation de France, a pour objectif d'accompagner un monde en transition. Elle se donne pour mission de mener des actions visant à faciliter l'inclusion des publics fragilisés par les transitions démographique, numérique et environnementale.

« Démontrer un impact positif sur notre domaine d'activité »

En tant qu'acteur de la gestion financière durable reconnu sur la Place de Paris, Groupama AM a jugé essentiel que l'atténuation des impacts ESG recherchée lors de ses décisions d'investissement soit également un objectif majeur de ses actions à visée philanthropique.

La création administrative de la Fondation date de fin 2022, mais la Fondation a véritablement pris son essor en 2023. Au terme d'un processus de sélection itératif et transparent, son Comité exécutif a pris la décision de soutenir 3 acteurs positionnés sur les thématiques environnementale ou sociétale.

Thématique environnementale

TERRE DE LIENS



La fondation Terre de Liens facilite l'accès des paysans à la terre et promeut le respect de pratiques agricoles respectueuses des sols et de l'environnement. La mission de la

Fondation Groupama Asset Management est de co-financer un ambitieux programme sur la thématique de l'eau dans le contexte du changement climatique.



LES PLANTEURS VOLONTAIRES

L'association Les Planteurs Volontaires organise des chantiers participatifs de reboisement dans les Hauts-

de-France, région parmi les moins boisées de France. Le financement de la Fondation Groupama Asset Management sera tout particulièrement dirigé vers la plantation de haies bocagères.

Thématique sociétale



OSONS ICI ET MAINTENANT

L'association Osons Ici et Maintenant accompagne les jeunes de tous horizons pour qu'ils osent déployer

leur potentiel et s'insèrent durablement dans la Société. Le financement de la Fondation Groupama Asset Management sera destiné à soutenir le programme « Katapult » déployé dans la région Bretagne Pays de Loire.

DES ENGAGEMENTS EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT

Groupama AM, via des actions internes ciblées, s'emploie à limiter l'impact environnemental de ses activités (énergies, papier, eau etc.). En particulier en orientant sa stratégie environnementale vers des initiatives diverses telles que présentées dans le graphique ci-dessous :



Utiliser du papier certifié PEFC et UE Flower pour tous ses photocopieurs dans l'entreprise.



Généraliser l'apport volontaire en matière de tri des déchets qui vise à sensibiliser et responsabiliser les collaborateurs, par la mise en place de poubelles collectives de tri.



Limiter la production de déchets, la valorisation et le recyclage de ceux-ci. Groupama AM possède deux partenariats permettant d'agir au quotidien. Groupama AM recycle ses cartouches d'impression usagées grâce à l'entreprise Cartouche Utile, avec Véolia qui s'occupe de recycler ses déchets, ou encore par le don/récupération de matériels usagés.



Promouvoir les moyens de transport doux avec la mise en place d'une subvention de 200 € pour l'achat de deux roues électriques, pour inciter ses collaborateurs à se déplacer à moindre coût environnemental.



Engager des coursiers utilisant des moyens de locomotions verts. C'est pourquoi Groupama AM passe par l'entreprise Lungta pour tous ses envois.



Favoriser l'achat de fournitures locales, ou nationales pour diminuer son impact carbone sur la société. L'achat de proximité réduit le trajet et de facto les émissions indirectes de CO2.



7

ANNEXES

Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (Tableau 1, annexe 1 du règlement européen 2022-1288)

INDICATEURS D'INCIDENCE NÉGATIVE SUR LA DURABILITÉ	ÉLÉMENT DE MESURE	INCIDENCE 2023	INCIDENCE 2022	EXPLICATION	MESURES PRISES, MESURES PRÉVUES ET CIBLES DÉFINIES POUR LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE SUIVANTE
Indicateurs liés aux questions environnementales					
1. Emissions de GES	Emissions de GES de niveau 1 en tonnes d'équivalents CO2	10 757 501,5	20 722 083,2	Le taux de couverture au 31/12/2023 est stable sur 1 an à 49% vs 48% au 31/12/2022 sur les émissions totales de GES. Les émissions de GES sont en baisse sur tous les scopes.	<p>Mesures prises en 2023</p> <p>Politique de vote : La prise en compte par les entreprises des risques climatiques et de la stratégie relative à ces risques se matérialise par les évolutions de la politique de vote en 2023 et l'exigence de critères liés à l'environnement ou au climat dans la rémunération des dirigeants.</p> <p>Politique d'engagement : Thème d'engagement et de dialogue actionnarial sur la transition vers la neutralité carbone pour les secteurs ayant un impact important sur le climat. Groupama AM a traduit l'engagement du Groupe dans la NZAOA depuis 2022 par un engagement renforcé vis-à-vis des émetteurs carbo-intensifs des portefeuilles de gestion assurantielle en structurant un plan d'action détaillé, déployé à partir du printemps 2023, qui consiste à identifier les émetteurs parmi les plus carbo-intensifs des portefeuilles et mettre en place des engagements individuels.</p> <p>Alignement à l'Accord de Paris : Groupama AM contribue, sur le périmètre de la gestion assurantielle du Groupe Groupama, aux objectifs de décarbonation fixés dans le cadre de son adhésion à l'initiative Net Zero Asset Owner :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réduction de 50% de l'intensité carbone (en tCO2eq / M€ de chiffre d'affaires) du portefeuille actions et obligations d'entreprises (hors États et hors unités de compte ouvertes) entre 2021 et fin 2029 sur les scope 1 et 2 ; • Objectif de réduction des émissions de GES du scope 3. <p>Intégration dans le score ESG : Le pilier environnemental du modèle de notation ESG propriétaire intègre un sous pilier Climat (indicateurs de mesure des émissions de CO2, température implicite de la stratégie des entreprises...).</p> <p>Suivi des controverses : Prise en compte dans la méthodologie de scoring ESG et dans le suivi des risques de durabilité selon la gravité de la controverse.</p> <p>Intégration dans l'analyse des risques environnementaux : Groupama AM a développé une méthodologie d'analyse des risques et opportunités liés au capital naturel pour identifier les émetteurs dont les modèles économiques sont les plus exposés aux risques environnementaux parmi les secteurs les plus carbo-intensifs. La catégorisation des émetteurs implique pour chaque catégorie une règle de gestion, l'émetteur peut être maintenu et renforcé, maintenu sans possibilité de renforcement ou faire l'objet d'un désengagement à terme. Cette politique s'applique au périmètre de la gestion assurantielle.</p> <p>Qualité de la donnée ESG : Groupama AM a continué à dédier des moyens humains, techniques et financiers importants pour améliorer l'accès à la donnée ESG, sa qualité et le périmètre couvert. Les équipes internes ont été mobilisées sur la sélection de nouveaux fournisseurs de données environnementales en 2023 et continuent à travailler sur leur implémentation.</p>
	Emissions de GES de niveau 2 en tonnes d'équivalents CO2	1 306 080,1	2 356 082,8		
	Emissions de GES de niveau 3 en tonnes d'équivalents CO2	202 819 395,5	226 246 193,1		
	Émissions totales de GES	219 948 703,6	249 324 359,0		
2. Empreinte carbone	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	2 022,3	2 473,4	Le taux de couverture au 31/12/2023 est en amélioration sur 1 an à 55% vs 49% au 31/12/2022	
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (en %)	2 211,0	1 928,4	Le taux de couverture au 31/12/2023 s'est amélioré sur 1 an à 59% vs 55% au 31/12/2022	<p>Mesures prévues en 2024</p> <p>Engagement : Poursuite et recherche de nouveaux engagements individuels ou collaboratifs sur les entreprises les plus carbo intensives du portefeuille assurantiel.</p> <p>Qualité de la donnée ESG : Intégration de deux nouveaux fournisseurs de données environnementales en 2024 dans un objectif d'amélioration constante de la qualité de la donnée ESG. Changement de fournisseur sur ce PAI. Notre choix a été guidé par les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la conformité de la méthodologie de calcul du fournisseur aux exigences du règlement SFDR ; • la stabilité des données afin de réduire la volatilité parfois constatée lors des mises à jour ; • l'amélioration du périmètre d'émetteurs couverts.

INDICATEURS D'INCIDENCE NÉGATIVE SUR LA DURABILITÉ	ÉLÉMENT DE MESURE	INCIDENCE 2023	INCIDENCE 2022	EXPLICATION	MESURES PRISES, MESURES PRÉVUES ET CIBLES DÉFINIES POUR LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE SUIVANTE
<p>4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles</p>	<p>Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie (en %)</p>	<p>8,2%</p>	<p>3,5%</p>	<p>Le taux de couverture au 31/12/2023 s'est amélioré nettement à 64% vs 24% au 31/12/2022, ce qui explique la hausse de l'indicateur sur la période.</p>	<p>Mesures prises en 2023 Engagement : Thème d'engagement et de dialogue actionnarial sur la transition vers la neutralité carbone pour les secteurs ayant un impact important sur le climat. Politique d'exclusion : Groupama AM a renforcé les critères de sa politique Energies fossiles avec l'inclusion du non réinvestissement sur les EFNC. Suivi des controverses : Prise en compte dans la méthodologie de scoring ESG et dans le suivi des risques de durabilité selon la gravité de la controverse. Politique de vote : Groupama AM soutient les plans de transition soumis au vote des actionnaires dès lors qu'ils : <ul style="list-style-type: none"> • intègrent des objectifs quantitatifs précis de réduction des émissions CO2 à court et long terme sur les scopes 1 et 2 a minima ; • sont compatibles avec la trajectoire de l'Accord de Paris ou un autre objectif de neutralité carbone d'ici 2050 accompagnés d'objectifs intermédiaires (CT, MT, LT). Le soutien aux résolutions externes d'actionnaires sur le climat se fait au cas par cas. Qualité de la donnée ESG : Groupama AM a continué à dédier des moyens humains, techniques et financiers importants pour améliorer l'accès à la donnée ESG, sa qualité et le périmètre couvert. Les équipes internes ont été mobilisées sur la sélection de nouveaux fournisseurs de données environnementales en 2023 et continuent à travailler sur leur implémentation.</p> <p>Mesures prévues en 2024 Politique d'exclusion : Charbon et EFNC - A partir de janvier 2024, Groupama AM renforce les critères de ses politiques sur le charbon et les énergies fossiles non conventionnelles en abaissant les seuils relatifs et absolus appliqués. Pétrole et gaz - Sur le périmètre de la gestion assurantielle du Groupe Groupama : exclusion des entreprises concourant au développement de nouveaux projets pétroliers et gaziers, à l'exception des besoins de financements spécifiquement fléchés vers la transition à partir du 1er juillet 2024, afin de limiter la hausse moyenne des températures à + 1,5° à la fin du siècle et atteindre la neutralité carbone en 2050 en cohérence avec les engagements pris par le Groupe Groupama dans sa feuille de route. Qualité de la donnée ESG : Intégration de deux nouveaux fournisseurs de données environnementales en 2024 dans un objectif d'amélioration constante de la qualité de la donnée ESG. Changement de fournisseur sur ce PAI. Notre choix a été guidé par les objectifs suivants : <ul style="list-style-type: none"> • la conformité de la méthodologie de calcul du fournisseur aux exigences du règlement SFDR ; • la stabilité des données afin de réduire la volatilité parfois constatée lors des mises à jour ; • l'amélioration du périmètre d'émetteurs couverts. </p>

INDICATEURS D'INCIDENCE NÉGATIVE SUR LA DURABILITÉ	ÉLÉMENT DE MESURE	INCIDENCE 2023	INCIDENCE 2022	EXPLICATION	MESURES PRISES, MESURES PRÉVUES ET CIBLES DÉFINIES POUR LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE SUIVANTE
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie (en %)	25,0%	1,5%	Le taux de couverture au 31/12/2023 s'est amélioré nettement sur 1 an à 39% vs 4% au 31/12/2022, ce qui explique la hausse de l'indicateur sur la période. Le taux de couverture présenté est celui du ratio Part de la consommation d'énergie non renouvelable sur lequel nous disposons de données plus importantes. Le taux de couverture du ratio Part de la production d'énergie non renouvelable est de 4,4%.	<p>Mesures prises en 2023 Intégration dans le score ESG : Inclus dans le pilier environnemental du modèle de notation ESG propriétaire. Mesure des risques de transition et des risques physiques prise en compte dans la méthodologie de scoring ESG propriétaire Suivi des controverses : Prise en compte dans la méthodologie de scoring ESG et dans le suivi des risques de durabilité selon la gravité de la controverse. Engagement : Thème d'engagement et de dialogue actionnarial sur la stratégie environnementale des émetteurs et notamment l'utilisation d'énergies renouvelables pour réduire leurs émissions de GES et l'amélioration de la transparence sur le sujet. Qualité de la donnée ESG : Groupama AM a continué à dédier des moyens humains, techniques et financiers importants pour améliorer l'accès à la donnée ESG, sa qualité et le périmètre couvert. Les équipes internes ont été mobilisées sur la sélection de nouveaux fournisseurs de données environnementales en 2023 et continuent à travailler sur leur implémentation.</p> <p>Mesures prévues en 2024 Groupama AM travaille à la mise en place d'une méthodologie d'analyse des plans de transition des entreprises. Qualité de la donnée ESG : Intégration de deux nouveaux fournisseurs de données environnementales en 2024 dans un objectif d'amélioration constante de la qualité de la donnée ESG. Changement de fournisseur sur ce PAI. Notre choix a été guidé par les objectifs suivants : <ul style="list-style-type: none"> • la conformité de la méthodologie de calcul du fournisseur aux exigences du règlement SFDR ; • la stabilité des données afin de réduire la volatilité parfois constatée lors des mises à jour ; • l'amélioration du périmètre d'émetteurs couverts. </p>
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	17,2%	0,0%	Le taux de couverture était nul au 31/12/2022 du fait d'un problème d'alimentation de notre fournisseur de données. Le dysfonctionnement a été corrigé depuis et nous disposons désormais d'une couverture en nette amélioration mais qui reste faible à 21% .	<p>Mesures prises en 2023 Intégration dans le score ESG : Inclus dans le pilier environnemental du modèle de notation ESG propriétaire. Suivi des controverses : Prise en compte dans la méthodologie de scoring ESG et dans le suivi des risques de durabilité selon la gravité de la controverse. Qualité de la donnée ESG : Groupama AM a continué à dédier des moyens humains, techniques et financiers importants pour améliorer l'accès à la donnée ESG, sa qualité et le périmètre couvert. Les équipes internes ont été mobilisées sur la sélection de nouveaux fournisseurs de données environnementales en 2023 et continuent à travailler sur leur implémentation.</p> <p>Mesures prévues en 2024 Groupama AM travaille à la mise en place d'une méthodologie d'analyse des plans de transition des entreprises. Qualité de la donnée ESG : Intégration de deux nouveaux fournisseurs de données environnementales en 2024 dans un objectif d'amélioration constante de la qualité de la donnée ESG. Changement de fournisseur sur ce PAI. Notre choix a été guidé par les objectifs suivants : <ul style="list-style-type: none"> • la conformité de la méthodologie de calcul du fournisseur aux exigences du règlement SFDR ; • la stabilité des données afin de réduire la volatilité parfois constatée lors des mises à jour ; • l'amélioration du périmètre d'émetteurs couverts. </p>

INDICATEURS D'INCIDENCE NÉGATIVE SUR LA DURABILITÉ	ÉLÉMENT DE MESURE	INCIDENCE 2023	INCIDENCE 2022	EXPLICATION	MESURES PRISES, MESURES PRÉVUES ET CIBLES DÉFINIES POUR LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE SUIVANTE
<p>7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité</p>	<p>Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones (exprimée en %)</p>	<p>0,7%</p>	<p>1,0%</p>	<p>Le taux de couverture en léger recul à 64% au 31/12/2023 vs 67% au 31/12/2022.</p>	<p>Mesures prises en 2023 Engagement : Thème d'engagement et de dialogue actionnarial sur le thème de la déforestation et l'amélioration des pratiques de reporting des émetteurs dans le but d'améliorer la contribution de la communauté des investisseurs à l'arrêt et à l'inversion de la perte de biodiversité. Suivi des controverses : Prise en compte dans la méthodologie de scoring ESG et dans le suivi des risques de durabilité selon la gravité de la controverse. Intégration dans le score ESG : Groupama AM mesure les impacts sur la biodiversité de tous les investissements détenus en direct en actions d'entreprises et en obligations d'entreprises et utilise pour se faire l'indicateur d'Empreinte Biodiversité (Corporate Biodiversity Footprint). Cet indicateur est intégré dans le pilier environnemental du modèle de notation ESG propriétaire. Groupama AM a poursuivi ses efforts pour contribuer aux objectifs mondiaux en matière de biodiversité notamment en s'engageant à contribuer à 3 des cibles fixés par l'Accord de Kunming-Montréal. Qualité de la donnée ESG : Groupama AM a continué à dédier des moyens humains, techniques et financiers importants pour améliorer l'accès à la donnée ESG, sa qualité et le périmètre couvert. Les équipes internes ont été mobilisées sur la sélection de nouveaux fournisseurs de données environnementales en 2023 et continuent à travailler sur leur implémentation.</p> <p>Mesures prévues en 2024 Qualité de la donnée ESG : Intégration de deux nouveaux fournisseurs de données environnementales en 2024 dans un objectif d'amélioration constante de la qualité de la donnée ESG. Changement de fournisseur sur ce PAI. Notre choix a été guidé par les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la conformité de la méthodologie de calcul du fournisseur aux exigences du règlement SFDR ; • la stabilité des données afin de réduire la volatilité parfois constatée lors des mises à jour ; • l'amélioration du périmètre d'émetteurs couverts.

INDICATEURS D'INCIDENCE NÉGATIVE SUR LA DURABILITÉ	ÉLÉMENT DE MESURE	INCIDENCE 2023	INCIDENCE 2022	EXPLICATION	MESURES PRISES, MESURES PRÉVUES ET CIBLES DÉFINIES POUR LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE SUIVANTE
8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	173,1818	154,5	Le taux de couverture au 31/12/2023 s'est amélioré sur 1 an mais reste très faible à 3,6% vs 2% au 31/12/2022. La couverture très faible pourrait entraîner des chiffres de reporting faussés et les rendre difficiles à interpréter.	<p>Mesures prises en 2023 Intégration dans le score ESG : Le pilier environnemental du modèle de notation ESG propriétaire intègre un score eau. Suivi des controverses : Prise en compte dans la méthodologie de scoring ESG et dans le suivi des risques de durabilité selon la gravité de la controverse. Qualité de la donnée ESG : Groupama AM a continué à dédier des moyens humains, techniques et financiers importants pour améliorer l'accès à la donnée ESG, sa qualité et le périmètre couvert. Les équipes internes ont été mobilisées sur la sélection de nouveaux fournisseurs de données environnementales en 2023 et continuent à travailler sur leur implémentation.</p> <p>Mesures prévues en 2024 Analyse des incidences : Une analyse d'impact plus poussée est menée sur le score eau d'une quarantaine d'émetteurs sur le périmètre de la gestion assurantielle. Qualité de la donnée ESG : Intégration de deux nouveaux fournisseurs de données environnementales en 2024 dans un objectif d'amélioration constante de la qualité de la donnée ESG. Changement de fournisseur sur ce PAI. Notre choix a été guidé par les objectifs suivants : • la conformité de la méthodologie de calcul du fournisseur aux exigences du règlement SFDR ; • la stabilité des données afin de réduire la volatilité parfois constatée lors des mises à jour ; • l'amélioration du périmètre d'émetteurs couverts.</p>
9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	505 941,65	0,0	Le taux de couverture au 31/12/2023 s'est amélioré sur 1 an mais reste faible à 25%.	<p>Mesures prises en 2023 Intégration dans le score ESG : Inclus dans le pilier environnemental du modèle de notation ESG propriétaire. Suivi des controverses : Prise en compte dans la méthodologie de scoring ESG et dans le suivi des risques de durabilité selon la gravité de la controverse. Qualité de la donnée ESG : Groupama AM a continué à dédier des moyens humains, techniques et financiers importants pour améliorer l'accès à la donnée ESG, sa qualité et le périmètre couvert. Les équipes internes ont été mobilisées sur la sélection de nouveaux fournisseurs de données environnementales en 2023 et continuent à travailler sur leur implémentation.</p> <p>Mesures prévues en 2024 Qualité de la donnée ESG : Intégration de deux nouveaux fournisseurs de données environnementales en 2024 dans un objectif d'amélioration constante de la qualité de la donnée ESG. Changement de fournisseur sur ce PAI. Notre choix a été guidé par les objectifs suivants : • la conformité de la méthodologie de calcul du fournisseur aux exigences du règlement SFDR ; • la stabilité des données afin de réduire la volatilité parfois constatée lors des mises à jour ; • l'amélioration du périmètre d'émetteurs couverts.</p>

INDICATEURS D'INCIDENCE NÉGATIVE SUR LA DURABILITÉ	ÉLÉMENT DE MESURE	INCIDENCE 2023	INCIDENCE 2022	EXPLICATION	MESURES PRISES, MESURES PRÉVUES ET CIBLES DÉFINIES POUR LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE SUIVANTE
Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'Homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption					
10. Violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations (exprimée en %)	12,3%	11,0%	<p>Si le taux de couverture au 31/12/2023 s'est légèrement amélioré sur 1 an à 64% vs 60% au 31/12/2022, l'enjeu de calcul de ce PAI réside dans la méthodologie utilisée. En effet, la méthodologie appliquée par notre fournisseur de données montre des faiblesses sur les critères d'analyse retenus et les incohérences trouvées lors de notre analyse des résultats. La fréquence de mise à jour des données aggrave ces incohérences et aboutit à un indicateur élevé non cohérent avec nos listes de controverses internes pourtant construites à partir de listes provenant du même fournisseur, de l'analyse interne Groupama AM et des news flow négatifs provenant de sources variées (ONG, syndicat, presse...).</p> <p>Par ailleurs, nous constatons des écarts importants entre les fournisseurs de données en raison de divergences majeures des méthodologies d'évaluation.</p> <p>Pour toutes ces raisons, nous avons fait le choix de changer de fournisseur de données sur ce PAI pour 2024.</p>	<p>Mesures prises en 2023 Engagement : Thème d'engagement sur le dialogue social, le climat interne, la formation, les conditions du travail et la protection des salariés. Intégration dans le score ESG : Inclus dans le pilier social du modèle de notation ESG propriétaire. Suivi des controverses : Prise en compte dans la méthodologie de scoring ESG et dans le suivi des risques de durabilité selon la gravité de la controverse. Qualité de la donnée ESG : Groupama AM a continué à dédier des moyens humains, techniques et financiers importants pour améliorer l'accès à la donnée ESG, sa qualité et le périmètre couvert.</p> <p>Mesures prévues en 2024 : Qualité de la donnée ESG : Changement méthodologique prévu dans le cadre du changement de fournisseur sur ce PAI compte-tenu de la grande hétérogénéité des méthodes de calcul utilisées d'un fournisseur à l'autre. Notre choix a été guidé par deux objectifs : l'amélioration de la fréquence de mise à jour des données émetteurs utilisées et la mise en cohérence avec les listes de controverses internes.</p>
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements (exprimé en montant monétaire converti en euros)	8,3%	0,0%	<p>Le taux de couverture était nul au 31/12/2022 du fait d'un problème d'alimentation de notre fournisseur. Si ce dysfonctionnement a été corrigé depuis avec une couverture en très nette amélioration à 63%, la méthodologie appliquée par notre fournisseur de données montre des faiblesses sur les critères d'analyse retenus et les incohérences trouvées lors de notre analyse des résultats.</p> <p>Par ailleurs, nous constatons des écarts importants entre les fournisseurs de données en raison de divergences majeures des méthodologies d'évaluation. Pour ces raisons nous avons fait le choix de changer de fournisseur de données sur ce PAI.</p>	<p>Mesures prises en 2023 Engagement : Thème d'engagement sur le dialogue social, le climat interne, la formation, les conditions du travail et la protection des salariés. Intégration dans le score ESG : Inclus dans le pilier social du modèle de notation ESG propriétaire. Suivi des controverses : Prise en compte dans la méthodologie de scoring ESG et dans le suivi des risques de durabilité selon la gravité de la controverse. Qualité de la donnée ESG : Groupama AM a continué à dédier des moyens humains, techniques et financiers importants pour améliorer l'accès à la donnée ESG, sa qualité et le périmètre couvert.</p> <p>Mesures prévues en 2024 Qualité de la donnée ESG : Changement méthodologique prévu dans le cadre du changement de fournisseur sur ce PAI compte-tenu de la grande hétérogénéité des méthodes de calcul utilisées d'un fournisseur à l'autre. Notre choix a été guidé par deux objectifs : l'amélioration de la fréquence de mise à jour des données émetteurs utilisées et la mise en cohérence avec les listes de controverses internes.</p>

INDICATEURS D'INCIDENCE NÉGATIVE SUR LA DURABILITÉ	ÉLÉMENT DE MESURE	INCIDENCE 2023	INCIDENCE 2022	EXPLICATION	MESURES PRISES, MESURES PRÉVUES ET CIBLES DÉFINIES POUR LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE SUIVANTE
12. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	5,9%	0,0%	Le taux de couverture très faible au 31/12/2022 ne permettait pas le calcul de l'indicateur. Au 31/12/2023 la couverture est en nette amélioration à 25% mais reste faible.	<p>Mesures prises en 2023 Engagement : Thème d'engagement sur la féminisation des instances dirigeantes. Vote : Présence de critères liés à la diversité homme/femme au sein de la politique de vote. Intégration dans le score ESG : Inclus dans le pilier social du modèle de notation ESG propriétaire. Suivi des controverses : Prise en compte dans la méthodologie de scoring ESG et dans le suivi des risques de durabilité selon la gravité de la controverse. Qualité de la donnée ESG : Groupama AM a continué à dédier des moyens humains, techniques et financiers importants pour améliorer l'accès à la donnée ESG, sa qualité et le périmètre couvert.</p>
13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées (exprimée en %)	23,5%	5,6%	Le taux de couverture au 31/12/2023 s'est amélioré nettement sur 1 an à 61% vs 16% au 31/12/2022, ce qui explique la forte hausse de l'indicateur sur la période.	<p>Mesures prévues en 2024 Qualité de la donnée ESG : Changement méthodologique prévu dans le cadre du changement de fournisseur sur ce PAI compte-tenu de la grande hétérogénéité des méthodes de calcul utilisées d'un fournisseur à l'autre. Notre choix a été guidé par deux objectifs : l'amélioration de la couverture et de la fréquence de mise à jour des données émetteurs utilisées sur le PAI 12 notamment.</p>
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées (exprimée en %)	0,0%	0,2%	Le taux de couverture au 31/12/2023 est stable sur 1 an à 64% vs 63% au 31/12/2022. L'identification des sociétés impliquées dans les armes controversées est réalisée en interne, le résultat nul de l'indicateur est conforme à notre politique d'exclusion sur les armes controversées.	<p>Mesures prises en 2023 Politique d'exclusion : En 2023, GAM a renforcé sa politique sur les armes controversées. Sont concernées les activités de production, stockage, distribution et commercialisation, sur un périmètre constitué des armes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bombes à sous munition (BASM) telles que définies par le Traité d'Oslo de 2008 ; • Mines anti-personnel (MAP) telles que définies par la Convention d'Ottawa de 1997 ; • Des armes à l'uranium appauvri bannies par certaines législations nationales (loi Mahoux de 2006) ; • Armes chimiques telles que définies par la Convention sur l'Interdiction des armes chimiques (Paris, 1993) ; • Armes biologiques telles que définies par la Convention sur l'interdiction des armes biologiques (1972) ; • Armes incendiaires ou utilisant du phosphore blanc ; • Armes nucléaires à l'extérieur du traité de non-prolifération de 1968. <p>Qualité de la donnée ESG : Les travaux et analyses réalisés dans le cadre de la sélection de nouveaux fournisseurs de données ont confirmé le choix initial d'un prestataire spécialisé sur le sujet plutôt qu'un fournisseur généraliste.</p>

INDICATEURS D'INCIDENCE NÉGATIVE SUR LA DURABILITÉ	ÉLÉMENT DE MESURE	INCIDENCE 2023	INCIDENCE 2022	EXPLICATION	MESURES PRISES, MESURES PRÉVUES ET CIBLES DÉFINIES POUR LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE SUIVANTE
Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux					
15. Intensité de GES	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national (valeur numérique)	29,8	0,0	Le taux de couverture au 31/12/2023 s'est amélioré sur 1 an mais reste faible à 25%.	<p>Mesures prises en 2023 Engagement : Thème d'engagement sur la transition climatique et sur les enjeux de finance durable au travers d'une initiative collaborative ItaSIF permettant un dialogue avec les représentants politiques. Intégration dans le score ESG : Inclus dans le pilier environnemental du modèle de notation ESG propriétaire Qualité de la donnée ESG : Groupama AM a continué à dédier des moyens humains, techniques et financiers importants pour améliorer l'accès à la donnée ESG, sa qualité et le périmètre couvert.</p> <p>Mesures prévues en 2024 Qualité de la donnée ESG : Changement de fournisseur sur ce PAI. Notre choix a été guidé par les objectifs suivants : • la conformité de la méthodologie de calcul du fournisseur aux exigences du règlement SFDR ; • la stabilité des données afin de réduire la volatilité parfois constatée lors des mises à jour ; • l'amélioration du périmètre d'émetteurs couverts.</p>
16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national (exprimée en %)	0,0	0,0	Le taux de couverture au 31/12/2023 s'est amélioré sur 1 an mais reste faible à 25%.	<p>Mesures prises en 2023 Engagement : Thème d'engagement sur des enjeux sociaux et de finance durable au travers d'une initiative collaborative ItaSIF permettant un dialogue avec les représentants politiques. Intégration dans le score ESG : Inclus dans le pilier social du modèle de notation ESG propriétaire. Qualité de la donnée ESG : Groupama AM a continué à dédier des moyens humains, techniques et financiers importants pour améliorer l'accès à la donnée ESG, sa qualité et le périmètre couvert.</p> <p>Mesures prévues en 2024 Qualité de la donnée ESG : Intégration de deux nouveaux fournisseurs de données environnementales en 2024 dans un objectif d'amélioration constante de la qualité de la donnée ESG. Changement de fournisseur sur ce PAI. Notre choix a été guidé par les objectifs suivants : • la conformité de la méthodologie de calcul du fournisseur aux exigences du règlement SFDR ; • la stabilité des données afin de réduire la volatilité parfois constatée lors des mises à jour ; • l'amélioration du périmètre d'émetteurs couverts.</p>

Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (Tableau 2, annexe 1 du règlement européen 2022-1288)

INDICATEURS D'INCIDENCE NÉGATIVE SUR LA DURABILITÉ	ÉLÉMENT DE MESURE	INCIDENCE 2023	INCIDENCE 2022	EXPLICATION	MESURES PRISES, MESURES PRÉVUES ET CIBLES DÉFINIES POUR LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE SUIVANTE
Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés					
6. Utilisation et recyclage de l'eau	1. Quantité moyenne d'eau consommée par les sociétés bénéficiaires d'investissements (en mètres cubes), par million d'euros de chiffre d'affaires	1,7	20,7	L'indicateur quantité moyenne d'eau consommée par les sociétés bénéficiaires d'investissements (en mètres cubes), par million d'euros de chiffre d'affaires est en forte baisse sur la période. Cet écart ne résulte pas de changement stratégique survenu dans les investissements réalisés en 2023 vs 2022 mais d'une volatilité importante sur les données estimées par notre fournisseur de données sur quelques émetteurs. Il reflète la médiocrité de la qualité des données.	<p>Mesures prises en 2023 Intégration dans le score ESG : Inclus dans le pilier environnemental du modèle de notation ESG propriétaire. Suivi des controverses : Prise en compte dans la méthodologie de scoring ESG et dans le suivi des risques de durabilité selon la gravité de la controverse. Mesures prévues en 2024 Qualité de la donnée ESG : Intégration de deux nouveaux fournisseurs de données environnementales en 2024 dans un objectif d'amélioration constante de la qualité de la donnée ESG. Changement de fournisseur sur ce PAI. Notre choix a été guidé par les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la conformité de la méthodologie de calcul du fournisseur aux exigences du règlement SFDR ; • la disponibilité des données pour le calcul des deux indicateurs demandées sur ce PAI (Quantité moyenne d'eau consommée par les sociétés bénéficiaires d'investissements (en mètres cubes), par million d'euros de chiffre d'affaires et Intensité de consommation d'eau) ; • la stabilité des données afin de réduire la volatilité constatée sur la période passée ; • l'amélioration du périmètre d'émetteurs couverts.
	2. Pourcentage moyen pondéré d'eau recyclée et réutilisée par les sociétés bénéficiaires d'investissements (en %)	ND	ND	Le taux de couverture est en recul à 35% au 31/12/23 vs 40% au 31/12/22. Les données nécessaires au calcul de l'indicateur Pourcentage moyen pondéré d'eau recyclée et réutilisée par les sociétés bénéficiaires d'investissements (en %) ne sont pas communiquées par notre fournisseur de données actuel.	

Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (Tableau 3, annexe 1 du règlement européen 2022-1288)

INDICATEURS D'INCIDENCE NÉGATIVE SUR LA DURABILITÉ	ÉLÉMENT DE MESURE	INCIDENCE 2023	INCIDENCE 2022	EXPLICATION	MESURES PRISES, MESURES PRÉVUES ET CIBLES DÉFINIES POUR LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE SUIVANTE
Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés					
3. Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies	Nombre de jours de travail perdus pour cause de blessures, accidents, décès ou maladies dans les concernées, en moyenne pondérée	26,0%	24,1%	Le taux de couverture en recul à 41% au 31/12/2023 vs 44% au 31/12/2022.	<p>Mesures prises en 2023 Engagement : Thème de la sécurité au travail et de la santé des employés, de ceux des prestataires et des fournisseurs. Intégration dans le score ESG : Inclus dans le pilier social du modèle de notation ESG propriétaire. Suivi des controverses : Prise en compte dans la méthodologie de scoring ESG et dans le suivi des risques de durabilité selon la gravité de la controverse.</p> <p>Mesures prévues en 2024 Qualité de la donnée ESG : Intégration de deux nouveaux fournisseurs de données environnementales en 2024 dans un objectif d'amélioration constante de la qualité de la donnée ESG. Changement de fournisseur sur ce PAI. Notre choix a été guidé par les objectifs suivants : • la conformité de la méthodologie de calcul du fournisseur aux exigences du règlement SFDR ; • la stabilité des données afin de réduire la volatilité parfois constatée lors des mises à jour ; • l'amélioration du périmètre d'émetteurs couverts.</p>

GLOSSAIRE

Accord de Paris

Signé entre 195 États membres de l'ONU à la fin de la COP21 qui s'est tenue à Paris en 2015, c'est le premier accord universel sur le climat. Il définit un plan d'action afin de maintenir la hausse des températures à un niveau bien inférieur à 2°C. Cet accord marque aussi la mobilisation des acteurs privés sur le sujet, en particulier des acteurs financiers, qui ont reconnu depuis l'importance du rôle du financement pour atteindre cet objectif.

Do No Significant Harm - DNSH

Principe provenant des règlements SFDR et Taxonomie, impliquant de ne pas causer de préjudice significatif aux autres objectifs environnementaux ou sociaux lorsqu'un investisseur s'engage à respecter un des six objectifs environnementaux de la Taxonomie ou lorsqu'un investisseur s'engage à respecter un objectif d'investissement durable au titre de SFDR

ESG

Ce sigle désigne les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance qui sont utilisés par la communauté financière pour analyser et évaluer la prise en compte du développement durable et des enjeux de long terme dans la stratégie des entreprises. Les critères environnementaux : ils concernent

l'analyse des impacts des activités des entreprises en matière d'émissions carbone, de protection de la biodiversité, de gestion des déchets, des pollutions, de gestion et qualité de l'eau...

Les critères sociaux : ils regroupent l'analyse du capital humain de l'entreprise – compétences, formations, culture d'entreprise... - et l'analyse des impacts sociétaux, c'est-à-dire sur les différentes parties prenantes de l'entreprise que sont les clients, fournisseurs, société civile.

Les critères de gouvernance : l'ensemble des règles qui régissent la manière dont les entreprises sont contrôlées et dirigées. Elle répartit les droits et les obligations des différents intervenants au sein de l'entreprise. L'analyse de la gouvernance permet de vérifier que les pouvoirs de contrôle sont efficaces pour s'assurer de la bonne exécution de la stratégie par les dirigeants, et si ceux-ci œuvrent dans l'intérêt de l'ensemble des actionnaires et des parties prenantes de l'entreprise.

Indicateur d'alignement sur une trajectoire climatique

Afin d'avoir une vision plus prospective de l'impact direct des activités des entreprises sur le climat, Groupama AM appuie également sur un indicateur d'alignement avec une trajectoire climatique, qui lui fournit des éléments sur la trajectoire passée et future des émissions carbonées de l'entreprise par rapport à tel scénario.

L'indicateur d'alignement fourni par Iceberg Data Lab s'appuie sur l'approche SB2A (« Science based 2°C Alignment »). Cette méthodologie est constituée de 4 étapes traduisant la différence entre la trajectoire d'une entreprise et sa trajectoire de référence de 2°C en une température conforme à la science du climat. L'approche SB2A se base sur les scénarios 2°C de l'Agence Internationale de l'Energie (AIE) et sur les méthodologies SBT (Science based targets) et ACT (Assessing low Carbon Transition). Cette dernière est une méthode portée conjointement par l'ADEME (l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) et le CDP (Carbon Disclosure Project) permettant d'évaluer les stratégies Climat des entreprises et leur alignement par rapport aux trajectoires de décarbonation sectorielles.

1^{er} étape : Évaluation de la performance carbone de l'entreprise en se basant sur l'intensité carbone physique en tCO2e/ unité de mesure de l'activité (spécifique à chaque secteur) et sur le mix produits / services (en prenant en compte l'année actuelle, la performance historique et les prévisions).

2^e étape : Choix du scénario 2°C de référence auquel comparer la performance carbone de l'entreprise : il existe des scénarios d'intensité par secteur et zone géographique.

3^e étape : Comparaison de la performance carbone de l'entreprise avec la trajectoire 2°C théorique de celle-ci : La méthodologie SB2A calcule le dépassement/sous-dépassement cu-

mulé de 2010 à 2050 des émissions de carbone par rapport à la trajectoire de température que la société devrait suivre pour converger d'ici 2050 (par rapport à la moyenne du secteur).

4^e étape : Conversion en température (°C) : le ratio de carbone excédentaire est converti en une température de réchauffement planétaire équivalente en utilisant des algorithmes basés sur la climatologie. Concrètement, une entreprise dont le budget carbone est égal à la référence de 2°C aurait une température de réchauffement climatique équivalente de 2°C, tandis que les entreprises ayant un budget carbone inférieur et supérieur auraient respectivement des températures inférieures et supérieures à 2°C.

Intensité carbone

Addition des émissions du scope 1, 2 et 3 (amont), normalisées par million d'euros de chiffre d'affaires.

SCOPE 1 (BILAN CARBONE) : Émissions directes provenant des installations fixes ou mobiles situées à l'intérieur du périmètre organisationnel.

SCOPE 2 (BILAN CARBONE) : Émissions indirectes liées aux consommations d'énergie.

SCOPE 3 (BILAN CARBONE) : Autres émissions indirectement produites par les activités de l'organisation qui ne sont pas comptabilisées au scope 2 mais qui sont liées à la chaîne de valeur complète comme par exemple : l'achat

de matières premières, de services ou autres produits, déplacements des salariés, transport amont et aval des marchandises, gestion des déchets générés par les activités de l'organisme, utilisation et fin de vie des produits et services vendus, immobilisation des biens et équipements de productions...

Investissement durable

Selon le règlement SFDR, il s'agit d'un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental (énergies renouvelables, réduction des émissions de gaz à effets de serre, effets sur la biodiversité et l'économie circulaire), ou un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif social (lutte contre les inégalités, investissement dans le capital humain ou des communautés économiquement ou socialement défavorisées), pour autant que ces investissements ne causent de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Objectifs de développement durable (ODD)

Les 17 Objectifs de développement durable (ODD) ont été adoptés par les pays membres de l'ONU en septembre 2015 avec pour horizon 2030. Ils ambitionnent de mettre fin à toutes les formes de pauvreté, combattre les inégalités et s'attaquer aux changements climatiques, en veillant à ne laisser personne de côté. Ces 17 objectifs sont déclinés en 169 cibles et 244 indicateurs de pilotage, destinés en pre-

mier lieu à l'action publique. Pour autant, les acteurs privés, que ce soient les entreprises ou les investisseurs, cherchent de plus en plus à montrer leurs contributions à ces ODD.

Obligations durables

Les obligations durables (« sustainable bond ») sont des émissions obligataires que lance une entreprise, une organisation internationale ou une collectivité locale sur les marchés financiers pour financer un projet ou une activité précise, qui aura un fort bénéfice environnemental et social. Ces obligations incluent notamment les obligations vertes (« green bonds ») et les obligations sociales (« social bonds »).

Part verte

Pourcentage du chiffre d'affaires de l'entreprise généré par une technologie/activité considérée comme favorable à la transition énergétique et écologique. Plus la part verte d'une entreprise est proche de 0%, plus celle-ci est soumise à des risques de transition. La méthode de calcul de la part verte se base sur la définition des activités alignées de la Taxinomie verte européenne.

Principal Adverse Impact (PAI) ou incidences négatives en matière de durabilité

Il s'agit des impacts négatifs significatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, c'est-à-dire sur des enjeux environnementaux, sociaux, ou encore en matière de droits de l'homme. Le règlement SFDR établit une liste de 14 indicateurs obligatoires et 2 indi-

cateurs optionnels, qui sont par exemple : l'empreinte carbone, l'exposition des entreprises aux énergies fossiles, l'écart de rémunération entre hommes et femmes, la violation de standards sociaux minimaux. Ces indicateurs montrent la matérialité ESG, c'est-à-dire l'impact mesurable des choix d'investissements qui sont faits.

Règlement SFDR

Règlement européen sur la finance durable (Sustainable Finance Disclosure Regulation), entré en vigueur en mars 2021. Il a pour objectif de décrire et expliquer dans les documents précontractuels, la stratégie d'investissement durable et la façon dont les sociétés de gestion intègrent les informations en termes de durabilité de leurs produits financiers (intégration des risques et des incidences négatives en matière de durabilité). Ce règlement classe les fonds en 3 catégories : les fonds « article 6 », sans objectif particulier en matière de durabilité, les fonds « article 8 », mettant en avant des caractéristiques ESG (leur empreinte carbone, par exemple) sans que ce soit nécessairement leur point de préoccupation central et, enfin, les fonds « article 9 » ayant au moins un véritable objectif durable (cela peut-être par exemple d'investir dans un portefeuille compatible avec les objectifs de l'Accord de Paris de limitation du réchauffement climatique).

Responsabilité Sociale des Entreprises – RSE

La RSE, également appelée Responsabilité Sociale des Entreprises, est définie comme l'intégration volontaire par les entreprises de

préoccupations sociales, économiques et environnementales à leurs activités commerciales et leurs relations avec les parties prenantes. En d'autres termes, la RSE c'est la contribution des entreprises aux enjeux du développement durable.

Risques de durabilité

Évènement ou situation dans le domaine de l'environnement, du social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. Également appelé matérialité financière. Il s'agit par exemple des impacts financiers à la suite d'un accident industriel, à des accusations de corruption ou de blanchiment d'argent ou de la perte de valeur de certaines activités en raison de leur impact environnemental, comme la production d'électricité à base de charbon.

Taxinomie verte européenne

Le règlement européen Taxinomie a pour objectif d'établir un outil de classification destiné à aider les investisseurs et les entreprises à orienter les capitaux vers des activités économiques respectueuses de l'environnement. Une activité économique sera considérée durable sur le plan environnemental au sens du règlement Taxinomie si elle respecte un des six objectifs environnementaux définis, sans causer de préjudice significatif aux cinq autres et en respectant des garanties sociales minimales.

AVERTISSEMENT

Ce document est conçu exclusivement à des fins d'information. Tout investissement comporte des risques. Groupama Asset Management et ses filiales déclinent toute responsabilité en cas d'altération, déformation ou falsification dont ce document pourrait faire l'objet.

Toute modification, utilisation ou diffusion non autorisée, en tout ou partie de quelque manière que ce soit est interdite.

Groupama Asset Management ne sera pas responsable de l'utilisation du document par un tiers sans son autorisation préalable écrite. Les informations contenues dans cette publication sont basées sur des sources que nous considérons fiables, mais nous ne garantissons pas qu'elles soient exactes, complètes, valides ou à propos.

Ce document a été établi sur la base de projections, estimations, et hypothèses qui comportent une part de jugement subjectif.

Les analyses et conclusions sont l'expression d'une opinion indépendante, formée à partir des informations publiques disponibles à une date donnée et suivant l'application d'une méthodologie propre à Groupama AM.

Compte tenu du caractère subjectif et indicatif de ces analyses, elles ne sauraient constituer un quelconque engagement ou garantie de Groupama AM ou un conseil en investissement personnalisé.

Ce support non contractuel ne constitue en aucun cas une recommandation, une sollicitation d'offre, ou une offre d'achat, de vente ou d'arbitrage, et ne doit en aucun cas être interprété comme tel.

Les équipes commerciales de Groupama Asset Management et ses succursales sont à votre disposition afin de vous permettre de bénéficier d'un service personnalisé.

Edité par Groupama Asset Management, société de gestion agréée par l'AMF sous le numéro GP 93-02
Siège social : 25 rue de la ville l'Évêque, 75008 Paris
Site web : www.groupama-am.com

Crédits photos : iStock, Shutterstock,
Mirela Agache : B. Blaise

